



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.14
6 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 14e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 3 octobre 1988, à 10 heures

Président M. CAPUTO (Argentine)
puis M. MORTENSEN (Danemark)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Allocution de M. Yassin Saeed Noman, Premier Ministre de la République démocratique populaire du Yémen

Déclarations de :

M. Fall (Sénégal)

Allocution de M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis

Déclarations de :

M. Manlapus (Philippines)
M. Velayati (République islamique d'Iran)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE M. YASSIN SAEED NOMAN, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DU YEMEN

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République démocratique populaire du Yémen.

M. Yassin Saeed Noman, Premier Ministre de la République démocratique populaire du Yémen, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République démocratique populaire du Yémen, M. Yassin Saeed Noman, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. NOMAN (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : C'est un grand plaisir pour moi de participer à une session qui se déroule dans des circonstances internationales aussi particulières. Sur le plan international, on s'efforce en commun de rechercher la paix et d'oeuvrer inlassablement à faire face aux innombrables questions internationales et régionales et de jeter les bases d'une collaboration constructive et fructueuse parmi les peuples et les pays du monde.

Cette situation a été rendue possible grâce à un nouveau climat international fondé sur la conciliation et issu de l'amélioration des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que des résultats positifs des sommets, en particulier le Sommet de Moscou qui a eu lieu récemment. Ce sommet a instauré un climat de détente, ouvert de nouvelles perspectives pour une paix juste et globale et créé des conditions nécessaires à l'examen de nombreuses questions régionales et internationales.

Dans ce contexte, je suis très heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, de la confiance qui a été placée en vous et de votre élection bien méritée à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous êtes parfaitement qualifié pour guider nos délibérations jusqu'au succès.

Je profite de cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à M. Peter Florin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, qui a dirigé les délibérations de la quarante-deuxième session avec une compétence et un talent qui montrent à quel point il était digne de la confiance qu'avait placée en lui la communauté internationale.

M. Noman (Yémen démocratique)

Je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas ma profonde reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts constants qu'il déploie afin de consolider le rôle des Nations Unies dans le règlement de nombreuses questions régionales et internationales. Son action concrétise la volonté de la communauté internationale qui définit les moyens de trouver des solutions justes à ces questions. C'est avec grand plaisir que nous prenons acte des progrès tangibles qui ont été effectués en ce sens.

Notre participation à cette session coïncide avec la célébration par notre peuple du vingt-cinquième anniversaire de la Révolution de libération nationale du 14 octobre, sous la conduite du Front national de libération du Yémen du Sud. Cette partie de la patrie yéménite est restée sous occupation britannique pendant 129 années de politique rétrograde au cours desquelles notre pays fut divisé en plus de 23 sultanats, émirats et cheikats, qui ont divisé nos citoyens et entravé notre croissance et notre développement.

Depuis notre indépendance, il y a 21 ans, nous nous sommes efforcés de parvenir à un développement urbain et rural équilibré et d'édifier une économie nationale indépendante dégagée de toute hégémonie étrangère. Nous avons souhaité développer une économie qui réponde aux besoins matériels et spirituels de nos citoyens après l'unification de tous les émirats sous l'administration d'un gouvernement central.

Malgré la pénurie des ressources, la précarité de notre infrastructure économique dont nous avons hérité et les difficultés internes et externes considérables que nous avons rencontrées depuis le jour de notre indépendance, notre pays a su faire face et triompher de ces épreuves grâce à la ténacité et à la solidarité de notre peuple, convaincu de la justice de sa cause nationale et sociale sous la direction du Parti socialiste Yéménite. Nous sommes parvenus ainsi à consolider notre indépendance politique et nous avons considérablement avancé sur la voie de notre développement économique et social indépendant. Nous nous sommes employés à améliorer le niveau de vie de notre population, à accroître sa participation à la vie politique et à renforcer sa contribution à l'édification d'une société nouvelle.

Dans ce nouveau contexte national du Yémen, nous avons travaillé sans relâche avec nos frères de la partie nord de notre patrie afin de créer les bases objectives de la constitution d'un yémen unifié. Nous sommes parvenus à faire des

M. Noman (Yémen démocratique)

progrès tangibles dans ce domaine après la signature de l'Accord historique de San'a, le 4 mai 1988. Aux termes de cet accord, nous avons convenu d'investissements pétroliers conjoints dans la zone frontalière entre le Nord et le Sud-yémen, c'est-à-dire entre les gouvernorats de Shabwa et Ma'reb. Nous avons également convenu de la liberté de mouvement de tous les citoyens de la patrie yéménite munis de cartes d'identité. Nous estimons que l'Accord de San'a a ouvert les perspectives de plus importantes mesures concrètes qui pourraient jeter les bases de la réunification de la patrie yéménite par des voies pacifiques et démocratiques.

Sur le plan régional, nous nous attachons à développer des relations fraternelles avec les pays de la région sur la base du respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Nous cherchons à développer la coopération entre nous afin de servir les intérêts communs de nos peuples, promouvoir la paix et la stabilité dans la région et aider à parer aux dangers qui nous menacent afin que nos peuples puissent enfin jouir du progrès et de la prospérité.

Dans ce domaine, nous sommes parvenus à faire des progrès importants en créant les meilleures conditions pour l'édification sur le plan national d'une infrastructure économique solide qui contribuera à la promotion d'efforts conjoints, aux côtés de nos frères des pays arabes. Ce faisant, nous espérons servir nos causes nationales, et en particulier le recouvrement des droits nationaux inaliénables du peuple arabe palestinien. Cette démarche commune nous permettra d'être à la hauteur des enjeux et de déjouer les conspirations ourdies contre nos peuples.

Dans le cadre de notre politique étrangère, de ses principes et de ses objectifs, nous continuons de promouvoir et de développer nos relations avec les autres pays du monde dans les domaines politique, économique et social. Dans le cadre de cette action constante, nous nous efforçons de développer nos activités dans les enceintes internationales, en particulier au sein du Mouvement des pays non alignés, qui est le dénominateur commun entre nous et la majorité des pays du monde.

Nous avons assisté cette année à de nombreux événements importants, notamment le cessez-le-feu qui a été conclu récemment entre deux pays voisins, l'Iran et l'Iraq. Nous appuyons cette décision sans réserve, de même que nous avons appuyé précédemment la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

M. Noman (Yémen démocratique)

On le sait, la guerre n'a pas représenté un risque pour les deux parties au conflit seulement, mais a menacé toute notre région. La poursuite des hostilités a exacerbé les tensions et menacé de catastrophes qui ont plongé la région dans l'instabilité et gravement perturbé la situation internationale. Aujourd'hui que la guerre est terminée, il faut s'efforcer de contribuer au succès des négociations et bâtir les fondements solides pour parvenir à une paix durable. Nous voulons que cet appel soit compris comme étant un appel aux peuples et aux pays de la région qui sont responsables du maintien de la paix et de la sécurité. Nous espérons que les négociations directes entre l'Iran et l'Iraq conduiront à un accord de paix juste et global et mettront un terme au conflit qui les oppose grâce à un dialogue constructif. Cela éliminera les dangers qui menacent notre région tout entière, épargnera toute perte en vie humaine et tout dégât matériel supplémentaires aux deux peuples voisins, fera échec aux plans sinistres ourdis contre nos peuples pour miner la paix et la stabilité de la région et permettra de reconstruire ce qui a été détruit par la guerre.

Alors que nous nous félicitons du climat de détente internationale qui a créé des conditions favorables à la conclusion d'accords sur de nombreux problèmes régionaux et internationaux, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle se concentre sur les dangers qui pourraient résulter de l'exacerbation de la situation au Moyen-Orient. La poursuite de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes est une véritable bombe à retardement qui pourrait exploser en tout moment et menacer ainsi la sécurité et la stabilité sur le plan local et régional. Cette situation est rendue plus intenable en raison de l'arrogance d'Israël, de sa politique d'agression, en violation du droit international et des normes et des principes humanitaires, et de son rejet de tous les efforts internationaux pour parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région. Il est inutile de rappeler que l'on ne peut parvenir à la paix dans la région que si l'on examine le cœur du problème, à savoir, la nécessité pour le peuple palestinien en lutte d'exercer ses droits légitimes.

Nous saluons les masses arabes palestiniennes qui se sont soulevées héroïquement contre les brutalités perpétrées par les autorités d'occupation israéliennes et nous renouvelons notre appui à la lutte de nos frères palestiniens sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), leur seul représentant légitime. Nous réitérons notre appui indéfectible au soulèvement

M. Noman (Yémen démocratique)

populaire héroïque et courageux. En outre, nous pensons que la seule solution juste à la question palestinienne ne peut être fondée que sur la base proposée par la communauté internationale, notamment, le recouvrement des droits légitimes du peuple palestinien, dont leur droit au retour, à l'autodétermination et à la création de leur propre Etat indépendant sur leur territoire national.

Pour trouver une solution juste, permanente et globale au problème du Moyen-Orient, nous pensons que nous devons prendre d'urgence les mesures nécessaires pour convoquer une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien, et des membres permanents du Conseil de sécurité.

Toujours à propos du Moyen-Orient, il est opportun de renouveler notre appel à nos frères du Liban pour qu'ils recourent à la raison et parviennent à un accord immédiat qui comblera le vide politique actuel, garantira l'unité du Liban, son indépendance et sa souveraineté, assurera la sécurité et la stabilité du peuple libanais et permettra de rassembler les efforts de tous afin de mettre un terme à l'occupation du Sud-Liban.*

Nous pouvons également distinguer les signes de succès aux efforts internationaux pour trouver une solution politique au problème du Sahara occidental, conformément aux résolutions des Nations Unies. Des efforts semblables sont faits pour trouver au problème de Chypre une solution qui garantisse son intégrité territoriale, son indépendance et son statut de non-aligné. Nous appuyons et nous nous félicitons de tous les efforts faits en ce sens.

Nous nous félicitons également des progrès réalisés dans le contexte des Accords de Genève sur le règlement politique de la question afghane et des mesures qui ont été prises dans ce sens. Nous lançons un appel à toutes les parties concernées afin qu'elles redoublent d'efforts dans l'application de ces accords, qu'elles surmontent tous les obstacles qui s'y opposent et pour qu'elles donnent un élan au processus de réconciliation nationale en Afghanistan pour que le peuple afghan puisse enfin jouir de la stabilité et de la prospérité.

* Mr. Mortensen (Danemark), Vice-Président, assume la présidence.

M. Noman (Yémen démocratique)

En outre, nous applaudissons aux efforts qui sont faits pour parvenir à un règlement politique de la situation existant au Kampuchea afin que la paix et la stabilité puissent s'instaurer en Asie du Sud-Est. Nous nous félicitons également de tous les efforts sérieux qui sont faits pour réunifier les deux Côtés par des moyens pacifiques et démocratiques et nous appuyons les efforts faits dans ce sens par la République démocratique de Corée. Nous lançons également un appel pour que des efforts internationaux concertés soient déployés pour appuyer le plan de paix en Amérique centrale. Nous estimons qu'il est nécessaire d'éliminer tous les obstacles qui s'y opposent. Nous croyons également à la nécessité de mettre un terme à tout dessein et à tout acte d'agression qui viseraient à saper la souveraineté du Nicaragua et de son gouvernement national. Cela est la seule façon de garantir la promotion de la paix et de la stabilité dans la région.

En ce qui concerne l'Afrique australe, nous espérons que l'Accord de Genève sera un pas en avant sur la voie menant vers l'indépendance de la Namibie. A cet égard, nous pensons que les Nations Unies ont une responsabilité envers la Namibie et envers son peuple. Aussi, nous lançons à nouveau un appel pour l'application de la résolution 435 (1987) des Nations Unies, qui représente un cadre internationalement accepté dans lequel s'inscrit l'indépendance de ce territoire, et nous confirmons qu'il est nécessaire que la South West Africa People's Organization (SWAPO) en soit partie prenante.

Nous pensons que la communauté internationale doit imposer les sanctions obligatoires au régime raciste d'Afrique du Sud pour l'empêcher de poursuivre son action et afin de s'assurer qu'il respecte la volonté de la communauté internationale. La communauté internationale doit également exercer de nouvelles pressions sur le régime raciste pour obtenir la libération de Nelson Mandela, le célèbre héros africain.

En examinant les grandes réalisations de 1988 nous nous devons de rendre hommage aux résultats obtenus au sommet de Moscou qui a réuni les dirigeants des Etats-unis et de l'Union soviétique. Ce sommet a permis d'échanger les instruments de ratification de l'accord bilatéral le plus important qui ait été conclu dans le domaine du désarmement. Il ne fait aucun doute que cet accord, de même que d'autres accords bilatéraux conclus entre les deux pays à divers niveaux, a eu des effets extrêmement favorables sur leurs relations bilatérales, sur la situation internationale et sur la coopération d'une manière générale. Nous sommes

M. Noman (Yémen démocratique)

convaincus que les résultats du sommet de Moscou marqueront le début d'un processus continu qui accordera la priorité au dialogue et à la coopération dans les relations internationales et qui améliorera la coopération mutuelle et les intérêts communs. Nous voulons, dans ce domaine, rendre hommage aux initiatives de l'Union soviétique. Nous espérons que ce qui a été réalisé jusqu'à présent contribuera à l'adoption de mesures efficaces qui permettront d'inverser la course aux armements - particulièrement la course aux armements nucléaires - et enfin, d'y mettre un terme. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible de parvenir à un accord rapide portant sur une réduction de 50 % des armements nucléaires stratégiques des deux pays, d'empêcher l'extension de la course aux armements à l'espace, d'éliminer toutes les armes de destruction massive et de conclure une convention pour interdire la production et l'utilisation des armes chimiques. Nous ne pouvons pas surestimer l'importance qu'il y a de parvenir à un accord sur l'interdiction totale des essais nucléaires.

Au niveau régional, nous estimons que des mesures urgentes doivent être prises pour éliminer les dangers que représentent l'armement nucléaire israélien et la capacité nucléaire du régime raciste d'Afrique du Sud. Nous estimons qu'il est extrêmement urgent de s'opposer catégoriquement à la décharge de déchets nucléaires dans les pays en développement et nous invitons la communauté internationale à examiner ce problème et les risques qu'il comporte.

M. Noman (Yémen démocratique)

Nous espérons également que les améliorations récentes dans les relations internationales imprimeront un nouvel élan aux efforts internationaux visant la convocation d'une conférence internationale de l'océan Indien, qui est une mesure nécessaire pour appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

Il est normal que nous placions tant d'espoirs dans l'amélioration des relations internationales qui crée des conditions plus favorables à l'examen de nombreuses questions politiques internationales et régionales. Pour notre part, nous n'épargnerons aucun effort pour contribuer, aux côtés des autres membres de la communauté internationale, à la création de conditions plus favorables à la réconciliation et à la coopération entre les peuples du monde afin d'améliorer la qualité de la vie pour tous. Nous appuyons sans réserve les efforts sincères faits pour renforcer le rôle des Nations Unies et de ses différents organes, afin de leur permettre de s'acquitter du rôle qui est le leur et de réaliser les aspirations de nos peuples à la stabilité et à la sécurité.

Nous espérons également que l'attention voulue sera accordée aux problèmes économiques internationaux et qu'on trouvera une solution juste qui corresponde aux efforts que font nos peuples en faveur du développement et qui réponde aux aspirations de ceux-ci à un progrès social et économique indépendant. Si nous ne parvenons pas à corriger les tendances qui se font jour actuellement dans les relations internationales économiques, fiscales et monétaires et à rendre ces relations plus justes en reconnaissant les pays en développement comme des partenaires actifs dans le domaine international, la crise de l'ordre économique internationale ne fera que s'exacerber et l'écart s'accroîtra entre les pays industrialisés développés et les pays en développement. Cet écart ne peut, en effet, que s'agrandir en raison de l'attitude restrictive adoptée par certains pays développés en matière commerciale, monétaire, financière et dans le domaine du développement. Les conditions imposées par les institutions financières internationales sont le comble de l'injustice, causant ainsi l'instabilité politique et sociale dans les pays en développement et exacerbant la stagnation de leur économie et la diminution de leur taux de croissance. C'est une chose bien connue que la majorité des pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, souffrent aujourd'hui d'une pénurie de ressources naturelles et financières.

M. Noman (Yémen démocratique)

Il n'est donc pas étrange que l'exacerbation des souffrances des pays en développement et leur incapacité de rembourser la dette extérieure aient conduit à une crise réelle connue sous le nom de crise de la dette extérieure. Cette crise devrait être réglée en trouvant des solutions objectives qui tiennent compte des intérêts de toutes les parties concernées et ne se fondent pas sur des préoccupations étroites et égoïstes.

Ce sombre tableau de la situation internationale exige avant tout la relance des négociations internationales sur la création d'un nouvel ordre économique international. Notre monde interdépendant nous impose des réalités qu'il faut accepter et savoir affronter, et au premier chef une interdépendance et un partenariat fondés sur l'égalité.

La communauté internationale sur laquelle souffle un vent de détente politique internationale peut étendre cette détente aux relations économiques internes. Cela n'exige pas tant l'adoption de nouveaux instruments et stratégies que le désir sincère et la détermination d'appliquer les stratégies et de recourir aux instruments existants. Plus encore, il faut coopérer pour réaliser les objectifs recherchés par nos peuples. Donnerons-nous suite à l'optimisme actuel? Il faut l'espérer, au risque de laisser notre oeuvre inachevée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre de la République démocratique du Yémen pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

M. Yassin Saeed Noman, Premier Ministre de la République démocratique du Yémen, est escorté de la tribune.

M. FALL (Sénégal) : Monsieur le président, la délégation sénégalaise est heureuse de vous adresser, par ma voix, ses chaleureuses félicitations, de vous présenter ses vœux ardents de plein succès dans l'accomplissement de la haute mission qui vous a été confiée, et de vous assurer, dans le cadre que voilà, de sa pleine coopération de même que de son appui total.

vosre brillante élection à la présidence de la quarante-troisième session de notre auguste assemblée est un témoignage éloquent que les pays membres de l'Organisation des Nations Unies ont tenu, solennellement, à rendre à votre grand pays ainsi qu'aux éminentes qualités intellectuelles et morales qui sont les vôtres.

Votre sens élevé des responsabilités, votre foi en l'ONU, votre grande expérience des questions du domaine des relations internationales constituent assurément autant de gages sûrs de réussite pour les travaux de la présente session.

M. Fan (Sénégal)

S. E. M. Peter Florin, qui vous a précédé dans les mêmes fonctions, a su mener nos débats avec succès tout au long de son mandat si riche en événements. Qu'il trouve ici l'expression renouvelée de notre gratitude.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général de l'amJ, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, homme de courage et de conviction, militant convaincu de la paix et de la coopération entre les peuples, qui mérite notre reconnaissance et notre appui pour la poursuite et le parachèvement de l'oeuvre remarquable dans laquelle il s'est totalement investi et dont les résultats encourageants témoignent à maints égards de l'actualité et de la prévalence des nobles idéaux de notre organisation ainsi que d'une perception positive de son rôle dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

Dans l'histoire des nations, comme des institutions, il est des temps forts où se joue de manière déterminante le devenir de l'humanité. La période que nous vivons actuellement nous semble être de ces moments cruciaux qui interpellent nos consciences, nous invitent à une réflexion renouvelée et nous incitent à redoubler de volonté politique, de détermination, de lucidité et de courage dans notre action.

C'est bien dans cet esprit que la délégation de mon pays voudrait apporter sa modeste contribution à cette réflexion plurielle, dont l'objectif premier doit être la sauvegarde et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que l'aménagement d'un espace de solidarité agissante, à l'échelle de notre village planétaire.

Quatre thèmes serviront de référence à cet exercice contributif : les droits de l'homme, tout d'abord, à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme; la paix dans le monde, ensuite, eu égard à l'action positive de l'ONU pour le règlement de certains conflits régionaux; le développement SOLidaire également, par référence à l'examen à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA); et, enfin, le renforcement de notre institution "onusienne" en application des réformes adoptées récemment.

La célébration des 40 années d'existence de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous offre assurément l'occasion et de nous réjouir des succès importants des Nations Unies dans la promotion et la protection des droits et libertés de la personne et, surtout, de nous interroger sur ce qui reste à faire sur le chemin de la libération de l'homme de toutes les oppressions.

M. Fall (Sénégal)

S'agissant du bilan, qu'il nous suffise de dire qu'en proclamant la Déclaration universelle de 1948 et en s'attendant depuis lors à fournir les efforts complémentaires pour traduire les principes consignés dans ce document en obligations internationales contraignantes dans le cadre d'instruments juridiques à l'échelle du monde, et dont elle s'efforce d'assurer le respect par les Etats, l'Organisation des Nations Unies a incontestablement accompli une oeuvre remarquable à la mesure des aspirations fondamentales de nos peuples et dont il convient de saisir la haute portée historique.

Pour avoir érigé le respect des droits de l'homme au rang de principe politique cardinal, aussi bien à l'intérieur de son système constitutionnel que dans sa politique extérieure, le Sénégal, dont l'attachement résolu aux principes et objectifs consignés dans la Déclaration de 1948 lui a valu maints hommages, saisit l'occasion présente pour réaffirmer son appui résolu à l'action de l'ONU pour la sauvegarde des droits de l'homme.

Comme il l'a fait sur le plan interne par l'aménagement d'une démocratie multipartisane dont l'expression plurielle et contradictoire est le signe de sa vitalité et de son enracinement dans la mentalité collective, comme il a contribué à le faire au plan continental africain par la part importante qu'il a prise dans l'élaboration et la ratification de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et comme il s'efforce de le faire au sein de la Commission des droits de l'homme de l'ONU où la confiance unanime et constante de la communauté internationale lui a valu une présence continue depuis plusieurs dizaines d'années ainsi que la présidence active et consensuelle de ladite Commission des droits de l'homme à l'occasion de son quarantième anniversaire, mon pays ne ménagera aucun effort pour la recherche continue, à tous les niveaux, d'une plus grande justice et d'une plus grande équité dans les rapports humains.

Recherche continue, avons-nous dit, car il s'agit en effet d'un effort qui ne devra connaître aucun répit avant l'éradication totale des vestiges du règne de l'arbitraire et de la force brute, comme c'est le cas notamment en Afrique australe et en Palestine.

M. FaU (Sénégal)

La situation dans ces régions et dans bien d'autres est une claire indication de la mesure des efforts qu'il nous reste à consentir pour que notre monde se rapproche davantage des idéaux pour la réalisation desquels la Déclaration universelle des droits de l'homme se veut être l'instrument sur le plan des relations interétatiques.

Dans ce combat pour la jouissance universelle des droits de l'homme, une attention particulière doit être accordée à la préservation d'un environnement mondial sain. Pays sahélien agressé par la désertification, le Sénégal est particulièrement sensible aux nouvelles menaces qui altèrent la qualité de la vie sur notre planète et hypothèquent dangereusement le sort des générations actuelles et futures.

C'est pourquoi mon pays, à l'instar d'autres Etats africains, demande à la communauté internationale de mettre en place d'urgence les dispositifs et mécanismes adéquats pour empêcher que les pays en développement ne deviennent le dépotoir des déchets industriels des pays développés. Ce serait là une contribution importante et concrète à la défense des droits des faibles et des démunis et à la lutte contre la dégradation de l'écologie, lutte qui, nous le croyons profondément, ne peut être que globale.

Les espoirs que porte en lui le dégel des rapports entre superpuissances, dégel que nous saluons en tout ce qu'il peut apporter à la consolidation de la paix et de la sécurité du monde, restent encore à traduire en un ordre nouveau à la dimension de notre attente: c'est-à-dire une démocratisation réelle des relations internationales fondée sur la justice, l'égalité des droits et la sauvegarde des intérêts de tous les peuples du monde.

Certes, les promesses d'un début d'assainissement des relations internationales existent; et avec elles, des volontés se sont affirmées çà et là, de manière salubre, à la recherche de solutions aux diverses tensions, frictions et crises.

C'est ainsi que les portes de la paix ont été entrouvertes en Afghanistan, au Kampuchea, dans la région du Golfe, au Sahara occidental et dans le Sud-Ouest de l'Afrique.

Il s'agit là d'un processus qu'il convient d'encourager et d'appuyer. Mais il nous faudra travailler à promouvoir l'émergence de conditions pouvant permettre son extension à l'ensemble des autres conflits régionaux, à commencer par le Moyen-Orient.

M. Fall (Sénégal)

C'est, à notre humble avis, tout le sens du message que le Parlement norvégien a adressé à notre assemblée en décernant le Prix Nobel de la Paix aux Forces de maintien de la paix de l'ONU.

Au nom de S. E. le Président Abdou Diouf, du Gouvernement et du peuple sénégalais, je salue l'événement qui constitue un hommage mérité rendu aux efforts persévérants de notre organisation pour éteindre les foyers de tension, pour encourager la solution des conflits par des moyens pacifiques et pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Pour le Sénégal, ce prix revêt une signification toute spéciale. En effet, mon pays a toujours soutenu les opérations de maintien de la paix décidées par notre organisation et s'est efforcé de contribuer concrètement à leur succès en envoyant des contingents à plusieurs reprises.

A cet égard, nous espérons vivement que cette haute distinction incitera tous les membres de la communauté internationale à accorder un soutien efficace aux Forces de maintien de la paix de l'ONU qu'attendent de nouvelles tâches à la fois urgentes et importantes.

Concerné au premier chef par cet enjeu vital que constitue le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, le Mouvement des non-alignés a, il y a quelques jours à Nicosie, pris la mesure de ce qui a été réalisé et de ce qui reste à l'être, et il s'est déterminé par rapport aux grands problèmes de notre temps, leur prise en charge et leur traitement.

En renouvelant son engagement d'oeuvrer à l'établissement d'un ordre de sécurité collective authentique, en exigeant l'exercice rigoureux du droit et de la justice et la cessation des politiques d'oppression et de domination, en proclamant sa volonté de cesser d'être le théâtre et l'enjeu de la confrontation globale, le Mouvement s'est posé en sujet, en acteur et en partie prenante des nouvelles relations internationales en transformation.

Parce qu'il subit la double infortune de compter parmi les siens des peuples encore dominés et opprimés et des régions en proie à des foyers de conflits et de tensions, le Mouvement des non-alignés se devait de réclamer que ce qui doit être redressé le soit dans le respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

M. Fall (Sénégal)

Ainsi en est-il de l'Afrique australe où, après quatre décennies, la question de l'apartheid se pose toujours dans les mêmes termes: les aspirations légitimes d'un peuple sont toujours étouffées, son droit à la liberté et à la dignité reste encore confisqué.

Là-bas, en Afrique australe, survit un système par la faute duquel des hommes ploient et meurent quotidiennement sous une répression barbare; un système par la faute duquel l'arbitraire d'une répression raciste soumet impunément un peuple; un système par la faute duquel les peuples d'Afrique australe sont livrés au bellicisme outrancier d'un ordre totalitaire raciste.

M. Fall (Sénégal)

Là-has, en Afrique australe, survit un système que la communauté internationale a flétri comme crime contre l'humanité, ce qui, dès lors, impose à cette communauté internationale la responsabilité historique de précipiter sa fin. Il n'est, à cet effet, d'autre voie que celle des sanctions globales et obligatoires à la mesure d'un tel crime.

Retarder les échéances en Afrique australe n'équivaudrait à rien d'autre qu'à sacrifier des millions de vies supplémentaires que l'on aurait pu sauver, car l'issue de la lutte que mènent l'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress (PAC), la South West Africa People's Organization (SWAPO) et les pays de la ligne de front est clairement inscrite dans la trame de l'histoire des 30 dernières années qui a valu à nombre de peuples, hier opprimés, d'être aujourd'hui libres et indépendants.

La même loi de l'oppression, de l'agression, de l'occupation et de la spoliation perdure en Palestine et au Moyen-Orient, où il y a une injustice à redresser et des droits nationaux à rétablir.

Les enseignements à tirer de la résistance héroïque du peuple palestinien à l'occupation et à l'oppression ne souffrent d'aucune ambiguïté; aucune paix durable ne s'instaurera au Moyen-Orient sans le peuple palestinien et son organisation d'avant-garde, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP); aucune paix ne pourra être instaurée en dehors d'eux ni, a fortiori, contre eux.

Promouvoir la paix au Moyen-Orient c'est d'abord travailler à la convocation de la conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, conférence à laquelle, à côté de toutes les autres parties impliquées dans le conflit, devront participer les représentants que le peuple palestinien s'est choisis pour faire entendre sa voix et exprimer ses aspirations; je veux parler, tout naturellement, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Garante du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dont elle a fait un principe universel, la communauté internationale se doit donc d'assumer, dans leur plénitude, ses responsabilités en Afrique australe comme en Palestine.

En répondant clairement aux obligations qui sont à sa charge et en prenant les décisions que requiert la situation, elle ferait écho à l'attente des peuples de ces régions face à cette solidarité internationale si entière dans la condamnation de l'oppression et la dénonciation de l'occupation, mais parfois si laborieuse à s'organiser dans la riposte collective que commandent de tels défis.

M. Fall (Sénégal)

Je disais que les portes de la paix ont été entrouvertes pour un certain nombre de conflits où l'espoir d'une solution prochaine se précise et se consolide. Pour la plupart d'entre eux, les principes applicables et le cadre de règlement ont été définis sans ambiguïté.

Il nous faudra donc éviter, tout en appuyant ces processus, que la perception de ces problèmes ne soit exclusivement faite à travers le prisme déformant des idéologies et des politiques partisans et que leur traitement ne soit strictement enfermé dans le circuit restreint des rapports Est-Ouest.

Mais il existe d'autres foyers de tension qui, depuis de longues années, déjouent les efforts de paix de notre organisation.

C'est le cas de Chypre, où une situation de fait continue d'hypothéquer l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays. A ce propos, le Sénégal appelle de tous ses voeux le prompt aboutissement des efforts déployés par le secrétaire général des Nations Unies afin que la souveraineté soit restaurée dans ce pays ami.

C'est le cas d'un autre pays ami, le Liban, meurtri par la conjonction d'une guerre civile, d'une occupation territoriale et d'ingérences nombreuses qui mettent en cause jusqu'à son existence même, pays au sujet duquel le Sénégal en appelle à une rapide concertation pour la préservation de son identité, de son intégrité territoriale, de son unité et de son indépendance.

C'est aussi le cas dans la péninsule Coréenne, péninsule pour laquelle nous souhaitons une réunification pacifique dans le cadre d'une concertation sincère et fraternelle qui tiendrait dûment compte de la libre volonté du peuple coréen tout entier.

Comment, malgré quelques espoirs de paix, ne pas évoquer, cette année encore, la situation d'occupation, d'agression et d'oppression dans laquelle se trouve le Cambodge et renouveler, encore une fois, l'appel du Sénégal pour le retrait des troupes étrangères du Cambodge et le retour à un gouvernement cambodgien authentique sous la direction du Prince Norodom Sihanouk?

C'est enfin le cas en Amérique centrale, où mon pays continuera d'appuyer les efforts de paix engagés par le Groupe de Contadora pour un règlement politique, dans le respect absolu de la souveraineté de tous les États de la région.

M. Fall (Sénégal)

A côté des défis politiques que sont la sauvegarde des droits de l'homme et la lutte pour la paix que je viens d'évoquer, défis qui interpellent la plupart de nos Etats, il y a aussi les effets néfastes d'une crise économique qui perdure, surtout dans les pays en développement, et dont il ne me paraît pas nécessaire de faire ici un rappel.

Parmi les principaux problèmes auxquels nos pays restent confrontés se trouvent le lourd fardeau de la dette extérieure et les pressions insupportables de toutes sortes qui en découlent.

En effet, l'endettement constitue l'obstacle majeur à la croissance et au développement durables de nos pays en raison de l'influence négative qu'il exerce sur notre capacité d'importer, d'investir et d'atteindre nos objectifs de développement économique et social. Cet endettement n'a bénéficié, à ce jour, que de mesures partielles, à court et moyen terme, dans un environnement marqué surtout par la raréfaction des flux de ressources vers les pays en développement, le niveau élevé des taux d'intérêt et la chute sans précédent des prix des produits de base.

Devant une telle situation, la communauté internationale se doit d'adonner d'urgence une nouvelle stratégie axée sur la croissance et fondée sur le partage des responsabilités en vue de résoudre, de façon durable et globale, le problème de la dette extérieure des pays du tiers monde, en tenant compte des principes directeurs énoncés dans la résolution 42/198 et des résultats de la septième CNUCED.

A cet égard, une conscience de plus en plus claire se fait jour au niveau des gouvernements des pays développés sur la nécessité d'intégrer la situation économique dramatique des pays en développement dans la stratégie de relance de l'économie mondiale.

Les décisions unilatérales ou concertées de réduction ou d'allègement partiel du fardeau de la dette des pays défavorisés, les propositions de refinancement de la dette sous forme d'obligations et de création de fonds multilatéraux pour la dette, etc., méritent d'être saluées à cet égard.

Cependant, pour importantes qu'elles soient au plan du symbole de la solidarité, ces mesures ne suffisent pas, à elles seules, à assainir la situation économique des pays en développement.

M. Fall (Sénégal)

Des mesures plus générales doivent également être prises. En particulier., il importe que l'accès des exportations des pays en développement aux marchés internationaux soit facilité par l'élimination des barrières protectionnistes dans les pays développés, que soient fixés des prix équitables et rémunérateurs pour les exportations des pays en développement, que soit établi un lien direct et transparent entre, d'une part, le remboursement de la dette extérieure et, d'autre part, les facteurs qui influent sur le service de la dette, tels que les recettes d'exportation, les termes de l'échange, les importations et la croissance du produit intérieur brut.

M. FaIt (Sénégal)

Un autre problème est celui des efforts d'ajustement déployés par les pays en développement. Ces programmes d'ajustement, dont nul ne doute de l'utilité, ont commencé dans certains pays à faire sentir leurs effets positifs. Il reste cependant que ces programmes, parce que privilégiant les grands équilibres macro-économiques, ont engendré des situations très difficiles et parfois inacceptables dans les secteurs sociaux.

Il est donc important pour la poursuite des efforts d'ajustement que la communauté internationale apporte son soutien aux mesures prises par les pays en développement afin d'atténuer les conséquences sociales négatives des programmes de redressement.

Aujourd'hui, la situation demeure toujours critique en Afrique en raison notamment des effets conjugués des calamités naturelles, de la baisse des prix des matières premières d'exportation, du lourd fardeau du service de la dette extérieure et de la stagnation des flux financiers.

Pourtant, le Groupe consultatif sur les flux financiers pour l'Afrique, que notre dynamique Secrétaire général a mis en place, a reconnu que le concours financier supplémentaire demandé à la communauté internationale dans le cadre du PANUREDA était loin d'être excessif par rapport au produit national brut des pays du monde développé et par rapport aux dépenses de l'Etat dans ces pays.

Ce qui fait, en fait, défaut et ce qui est en cause donc, c'est moins l'importance de l'effort que la volonté politique de certains Etats industrialisés, comme du reste l'a montré l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du PANUREDA par la réunion de l'OUA sur le programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, qui s'est tenue à Dakar en juin dernier, et comme l'a montré également l'examen par le Comité ad hoc plénier de l'ONU sur la PANUREDA, dont les travaux ont pris fin il y a quelques jours à New York.

Ayant déjà eu à faire des propositions concrètes ici-même, voici un an, en prévision de l'examen à mi-parcours du PANUREDA, mon pays se bornera à ce constat et à renvoyer aux nombreuses suggestions déjà annoncées pour permettre un succès effectif du PANUREDA à l'horizon de son terme quinquennal 1986-1990 ainsi qu'une application effective des conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique. Comme S. E. M. le Président Abdou Diouf y invitait notre auguste Assemblée, il y a un peu plus de deux ans, alors qu'en sa qualité de président en exercice de l'OUA, il participait à l'ouverture de la session extraordinaire de celle-ci sur la

M. FaU (Sénégal)

situation économique critique de l'Afrique, nous devons constamment garder à l'esprit que, pour avoir par le passé relevé tant de défis majeurs, l'humanité est assurément en mesure de relever le défi de la solidarité aux côtés de l'Afrique pour la mise en oeuvre de son programme prioritaire de redressement économique avec l'appui de la communauté internationale.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur la crise financière et la nécessité de renforcer l'efficacité des Nations Unies.

Depuis des années déjà, notre organisation traverse une crise financière de plus en plus préoccupante. Les causes de cette situation ayant été longuement débattues ici, il ne me paraît pas nécessaire de les rappeler.

L'Assemblée générale, au cours de sa quarantième session, en décidant par sa résolution 40/237, du 18 décembre 1985, de donner mandat à un groupe de 18 experts intergouvernementaux de haut niveau pour étudier les voies et moyens susceptibles de rendre notre organisation plus efficace, plus souple et plus sôhre, avait donné la mesure de son désir ardent de remédier à cette situation de crise.

Le rapport du Groupe des Dix-Huit avait fait l'objet d'un examen attentif et approfondi au cours de la quarante et unième session de notre assemblée générale. Ses recommandations touchaient les aspects administratif, financier et technique de l'Organisation

La résolution 41/213 du 19 décembre 1986 relative à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et technique de l'Organisation des Nations Unies, ayant sanctionné le rapport du Groupe des Dix-Huit, visait à la redynamisation du système multilatéral grâce à la mise en oeuvre de réformes par le Secrétaire général.

Les résultats obtenus dans son application nous confortent dans notre sentiment que des progrès importants ont été réalisés dans l'amélioration de la gestion de l'Organisation. Si ma délégation s'en réjouit à juste titre, elle s'inquiète par contre de ce que le processus de réforme en cours ne puisse être mené à terme, en raison de la situation d'instabilité financière permanente que connaît l'Organisation. La stabilité financière est plus qu'indispensable au moment où notre organisation s'engage sur plusieurs fronts pour le rétablissement de la paix dans le monde et s'engage également dans le renforcement de son rôle en tant que cadre et outil majeurs pour l'avènement de la coopération pacifique du millénaire finissant.

M. FaU (Sénégal)

Aussi mon pays voudrait-il lancer un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils soutiennent le Secrétaire général dans ses efforts de mise en oeuvre des réformes nécessaires du système multilatéral, et ce ils peuvent le faire en particulier et tout d'abord en s'acquittant avec rapidité et régularité des obligations financières qui leur incombent.

Nos peuples s'interrogent sur la volonté politique et sur la capacité réelle de notre organisation universelle d'exploiter au mieux le contexte international qui semble propice à une dynamique de paix. Une lueur d'espoir renaît dans le coeur meurtri de millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été longtemps bafoués dans leur dignité, déçus dans leurs espérances et contrariés dans leurs ambitions légitimes.

Pour pouvoir progresser sûrement dans la voie de la paix, de la justice et de la liberté, nous devons rassembler nos énergies et les canaliser vers les fins supérieures communes qui nous réunissent, taire nos divergences pour consacrer à l'essentiel qui nous unit l'ensemble de nos moyens et l'ensemble de nos possibilités et potentialités, car ce qui nous unit n'a pas de prix, puisque c'est du destin de l'humanité qu'il s'agit.

ALLOCUTION DE M. KENNEDY A. SIMMONDS, PREMIER MINISTRE DE SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Premier Ministre de Saint Kitts-et-Nevis.

M. Kennedy A. Simmonds, Premier ministre de Saint Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de saint Kitts-et-Nevis, M. Kennedy A. Simmonds, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

* Le Président assume la présidence.

M. SIMMONDS (Saint-Kitts-et-Nevis) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, je suis très heureux de cette occasion qui m'est donnée de vous adresser les félicitations de la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Les gouvernements et les peuples de l'Amérique latine et des Caraïbes sont toujours très heureux de voir la présidence confiée à l'un des leurs et, de surcroît, à quelqu'un d'aussi compétent que vous. Ma délégation a une confiance absolue en votre capacité de mener au succès les débats de l'Assemblée et vous promet son entière coopération.

Je voudrais également féliciter de tout coeur l'éminent Président sortant, M. Peter Florin, qui a si habilement dirigé les travaux de l'Assemblée générale pendant l'année écoulée. La tâche a été éprouvante certes, mais il a relevé tous les défis avec compétence, une volonté renouvelée et adresse.

C'est avec une profonde admiration que je voudrais maintenant rendre hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il consacre à la recherche de solutions pacifiques aux conflits persistants, et qui parfois s'étendent, dont continue à souffrir la communauté mondiale.

Année après année, un nombre croissant de différends entre nations et de problèmes mondiaux très graves ont été portés à l'attention de cette organisation.

En effet, pendant leurs 43 années d'existence, les Nations Unies ont vu remettre en question leurs nobles principes par des différends locaux, régionaux et internationaux intenses, qui ont accru les souffrances de l'humanité et menacé d'anéantir des peuples entiers; par des divergences idéologiques profondes qui ont compartimenté le monde et nuï à une coopération internationale pour la solution de problèmes internationaux; par un sous-développement opiniâtre, une pauvreté abjecte et des actes d'inhumanité qui ont réduit à néant la dignité humaine, le droit à la liberté et à une existence meilleure.

Souvent, des Etats Membres se disent déçus par les Nations Unies lorsque la solution à nos problèmes nous échappe. Cependant, cette déception découle peut-être d'espoirs excessifs en l'Organisation, car celle-ci ne peut réaliser que ce que ses Etats Membres lui permettent de réaliser.

Le succès de nos efforts concertés pour résoudre les différends mondiaux dépend essentiellement du dialogue international et de la conciliation. Il appartient à notre organisation de favoriser ce dialogue et cette conciliation.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Cependant, c'est à chacun des Etats nations qu'incombe la responsabilité de maintenir les relations de bon voisinage, ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation se sent particulièrement encouragée par le climat politique international nettement meilleur, qui crée cette année une ambiance favorable au déroulement de négociations fécondes. Certains faits récents font de 1988 une année décisive au point de vue diplomatique et politique, annonciatrice du respect si longtemps attendu des résolutions des Nations Unies à l'égard de conflits prolongés.

Il convient d'inscrire dans la catégorie des événements mondiaux qui se prêtent au dialogue le récent accord sur la limitation des armes et le désarmement. La ratification du Traité FNI, qui prévoit une réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques des Etats-unis et de l'Union soviétique, est une réalisation de première importance pour le monde entier dans le processus de limitation des armes et de désarmement. Nous savons tous que des positions divergentes ont compliqué l'Accord, mais nous sommes encouragés par la manifestation de la volonté politique des deux grandes puissances militaires d'arriver à un accord. Ce mouvement vers le désarmement pourrait être de bon augure pour l'objectif à long terme d'un désarmement global, tel que le demande l'Assemblée générale. Cet objectif ne semble plus aussi éloigné qu'il ne l'était il y a quelques années. Ma délégation continue de préconiser un désarmement global qui s'applique non seulement aux armes nucléaires mais aussi aux armes classiques et chimiques. Comprendons bien que la survie et le bien-être des générations futures sont la responsabilité de tous les Etats, nucléaires ou non.

De même, la situation dans le golfe Persique nous permet auelque optimisme quant aux perspectives de paix dans cette région trouhlée. Il y a quelques mois à peine, la République islamique d'Iran a annoncé qu'elle acceptait officiellement la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Cette décision a été saluée par les Etats Membres, car elle signifiait qu'un ~~cesser-le-feu~~ cessez-le-feu pouvait maintenant intervenir entre l'Iran et l'Iraq et que les négociations destinées à apporter une paix durable à la région pouvaient commencer. Ma délégation pense avec tristesse aux milliers de vies perdues et aux millions de dollars de dégâts entraînés par ce conflit de neuf ans, et elle se désole encore du fait que les souffrances et les pertes ont pu atteindre une telle ampleur. J'espère que la décision tant de l'Iraq que de l'Iran de respecter la résolution du Conseil de sécurité traduit maintenant un désir de coexistence pacifique.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Il convient de se féliciter du rôle du secrétaire général dans cette initiative. Il a tiré parti de ses talents diplomatiques considérables et reconnus et fait preuve de ténacité et d'endurance en se faisant le médiateur des négociations complexes qui ont abouti à l'acceptation de la part des deux nations. Ma délégation voudrait l'encourager dans les efforts qu'il déploie dans la poursuite de cette initiative jusqu'au but souhaité, en l'occurrence une paix stable et durable.

La situation en Afghanistan semble également se prêter au dialogue international. Pendant huit ans environ que l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ont adopté des résolutions très fermes condamnant l'occupation étrangère en Afghanistan. Durant ces huit années, la communauté internationale a continué de faire pression sur le pays d'occupation, en demandant le retrait de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan. Ces mesures ont été complétées par les efforts de l'ancien secrétaire général adjoint, Diego Cordovez; Enfin, cette année, toutes les parties intéressées ont signé l'Accord de Genève, et on assiste aujourd'hui au retrait des troupes de l'Afghanistan. Ma délégation ne sait que trop bien que le règlement véritable du problème est entre les mains du peuple afghan. C'est à lui qu'il appartient d'établir le gouvernement de son choix et d'entreprendre la restructuration du pays.

Nous voyons avec optimisme les perspectives de solution du statut du Sahara occidental. Saint-Kitts-et-Nevis note avec satisfaction la volonté politique et la coopération manifestées tant par le POLISARIO que le Royaume du Maroc pour mettre fin pacifiquement à ce conflit qui dure depuis plus de 10 ans. Il convient de reconnaître les efforts conjugués de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies, maintenant que sont formulés des arrangements pratiques pour un référendum par le peuple sahraoui. Ma délégation demande instamment aux deux parties d'intensifier les négociations et d'apporter un prompt règlement au conflit.

M. simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

De même, ma délégation suit avec un optimisme prudent les négociations entre les gouvernements intéressés pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par les troupes sud-africaines. Nous avons toujours apporté notre appui au plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie sous la conduite de la South West Africa People's Organization et nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de réaffirmer cet appui. Nous devons demeurer fermement résolus à aboutir à une Namibie libérée et indépendante sans craindre de prendre des initiatives audacieuses pour en faire une réalité.

Nous demandons une fois de plus aux Nations Unies de jouer un rôle positif pour permettre la réconciliation de la Corée du Sud et de la Corée du Nord. Nous sommes en faveur de l'admission des deux pays de la péninsule Coréenne aux Nations Unies, en tant que mesure positive propre à accroître le dialogue en vue de la réunification dans le cadre structuré et favorable de notre organisation.

Bien que nous voyions des lueurs d'espoir dans plusieurs des zones de conflit, ce n'est actuellement pas le cas au Moyen-Orient. L'espoir de voir mettre fin au conflit ne peut naître que de solutions reconnaissant les droits des protagonistes : le droit du peuple palestinien à une patrie bien définie doit coexister avec le droit du peuple d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres. Un premier pas vers la paix consisterait à ce que toutes les parties adhèrent aux résolutions appropriées adoptées par l'Assemblée générale sur cette question.

Mon gouvernement pense comme d'autres, que la convocation de la Conférence de paix internationale au Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies et sur invitation du Secrétaire général et de toutes les parties au conflit arabo-israélien, constituerait une autre mesure appropriée pour apporter au conflit un règlement pacifique, global et juste. Nous engageons donc le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour transformer en réalité la convocation de cette conférence.

Un autre sujet de préoccupation constante pour la communauté internationale est la situation au Kampuchea. Les hostilités en sont à leur dixième année et il ne semble pas y avoir de fin prévisible. Ma délégation appuie fermement les résolutions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale depuis sa trente-quatrième session et en attend l'exécution. Le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du peuple kampuchéen, de même que son droit à déterminer son propre destin, devraient demeurer l'objectif, appuyé fermement par la communauté internationale.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Dans notre propre région, les conflits en Amérique centrale ont freiné le développement économique. Il est heureux que les gouvernements d'Amérique centrale aient tracé un plan d'action pour rendre la paix et la stabilité à leurs pays respectifs. Nous applaudissons les efforts persévérants du Groupe de Contadora. Nous estimons que leurs efforts et ceux d'autres pays de la région méritent l'appui total de la communauté internationale pour permettre que se réalise l'objectif des Nations Unies de transformer les épées en socs de charrue.

Nous sommes très préoccupés par la situation instable qui règne en Haïti. De toute évidence, les événements politiques font qu'il est difficile qu'un développement économique valable se poursuive. Nous qui sommes de la région, nous tenons prêts à aider le peuple haïtien dans toute la mesure de notre possible et nous attirons également l'attention de la communauté internationale sur cette situation.

Nous devons reconnaître cette vérité fondamentale que les problèmes sociaux et économiques sont devenus à la fois cause et effet de tensions politiques aggravées. La paix et le développement sont les objectifs inextricablement liés l'un à l'autre et nous ne saurions réaliser l'une sans l'autre. En mai dernier, les Nations Unies ont adopté un plan économique spécial pour l'Amérique centrale qui aidera les peuples de la région à restructurer et à stabiliser leurs économies. Il est clair que voilà un pas dans la bonne direction.

Ma délégation note que le Belize et le Guatemala sont disposés à entamer un dialogue. Nous demandons la prompte ratification du Protocole de Carthagène pour contribuer à réduire les tensions.

Les problèmes politiques internationaux ne sont qu'une faible part de nos préoccupations communes. Les violations persistantes des droits de l'homme et l'aggravation de la situation économique constituent des causes égales de perplexité et de consternation. Parmi nos préoccupations principales quant aux droits de l'homme, figure l'élimination totale du système odieux de l'apartheid perpétué en Afrique du Sud. Ma délégation redit son horreur de ce système inhumain et continue d'appuyer l'appel à des sanctions globales à prendre contre l'Afrique du Sud.

Comme l'apartheid persiste malgré les nombreuses sanctions déjà imposées, les pays se montrent enclins à mettre en doute l'efficacité de ces mesures. Nous restons convaincus que les sanctions globales sont inefficaces. D'après une analyse menée par le Comité des affaires étrangères du Commonwealth, les sanctions

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

financières et commerciales exercent un effet **débilissant** sur l'économie de l'Afrique du Sud et cet effet serait plus grand encore si les sanctions elles-mêmes étaient plus largement adoptées et si leur application était plus resserrée et plus intensifiée. Il convient de multiplier les programmes de désinvestissement.

Sur une note plus positive, toutefois, et en préparation d'une Afrique du Sud libre et démocratique, la communauté internationale doit se tourner vers les besoins de stabilisation et de sécurité des Etats de première ligne et assurer la formation des Noirs d'Afrique du Sud pour qu'ils soient en mesure d'assumer comme il convient la tâche de reconstruction de leur patrie.

La situation économique mondiale est un autre problème de proportions énormes pour les pays en développement. Nous semblons nous être enlisés. La restructuration totale de l'ordre économique mondial s'impose si nous voulons parvenir à notre objectif de développement mondial. Nous, dans les pays en développement, continuons à connaître une croissance relativement lente ou négatif de notre économie. Un fort déclin du prix des produits de base, l'absence de sources extérieures de financement, les termes de l'échange défavorables, les problèmes du service de la dette, continuent tous à contrecarrer nos ambitions économiques. De toute évidence, il existe un besoin urgent de réévaluer l'ordre économique international actuel afin de créer de plus grandes possibilités pour les pays en développement et leur permettre de partager également les ressources mondiales.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Nous devons reconnaître que les réalisations internationales de stratégies de développement des première, deuxième et troisième décennies de développement des Nations Unies ont eu des résultats limités. Nous ne pouvons qu'espérer que la stratégie de développement de la quatrième décennie de développement des Nations Unies sera plus féconde.

Toutefois, dans les pays en développement, nous devons faire plus qu'espérer; nous devons profiter de la vague actuelle d'initiatives de paix pour détourner en premier lieu nos énergies et ressources propres des zones de conflit afin de relever les défis du développement à nos propres conditions et selon nos propres réalités. Ensuite, nous devons engager les pays en développement à entamer immédiatement un dialogue valable avec nous pour que des ressources importantes puissent être détournées des champs de bataille et des silos afin d'améliorer le logement, l'éducation, les possibilités d'emploi, l'infrastructure et tout l'édifice social et économique des pays en développement.

La paix ne doit pas devenir un vide international signifiant uniquement l'absence de guerre. La paix doit être une source vive de possibilités et d'espérance pour les jeunes, les personnes âgées, les malades, les handicapés et les pauvres; la paix doit être une force puissante qui nous pousse toujours plus loin, toujours plus haut. La paix doit nous inspirer pour que nous parvenions aux sommets d'excellence les plus élevés que nous puissions atteindre. Je lance un appel vibrant en faveur de la paix entre l'Est et l'Ouest, d'une paix qui serait annonciatrice d'une nouvelle ère de coopération entre le Nord et le Sud.

A cet égard, je dois formuler un appel pour qu'une considération particulière soit accordée aux problèmes uniques des pays insulaires en développement. Un certain nombre d'études très sérieuses ont montré que les pays insulaires en développement sont dotés de caractéristiques qui les distinguent des pays en développement en général. Il est donc indispensable que l'élaboration des stratégies de développement propres à nos besoins particuliers et le soutien apporté à ces stratégies soient marqués par la souplesse voulue.

L'un des principaux obstacles que nous avons à surmonter est notre vulnérabilité aux catastrophes naturelles comme les cyclones tropicaux qui menacent particulièrement les îles des Caraïbes. La dévastation de la Jamaïque par le cyclone Gilbert témoigne éloquentement de ce fait. D'autres problèmes comprennent les petits marchés intérieurs, l'absence de ressources naturelles, l'état de dépendance considérable par rapport aux importations, le coût élevé par habitant de

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

la construction et de l'entretien de l'infrastructure économique et sociale. Les petites îles sont dépourvues de la masse voulue pour assurer à la population les services de base dans des conditions économiques. Toutefois, si l'on entend que les peuples des îles connaissent une qualité de vie acceptable, il faut leur assurer ces services. Assurément, la communauté des nations ne saurait accepter que les conditions fondamentales d'existence, le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur, soient le privilège exclusif des peuples des grandes sociétés métropolitaines.

Au cours de la dernière décennie, cette assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions consacrées aux pays insulaires en développement. Saisissons l'occasion qui s'offre à nous pour transformer en action effective ces louables résolutions.

Tandis que nous tergiversons, nous ne traitons pas sérieusement les graves problèmes économiques des pays en développement; de nouvelles crises sont nées qui risquent de détruire la structure sociale et économique de nos sociétés et de nous coûter fort cher en vies humaines. Je pense aux problèmes, premièrement, de l'abus des stupéfiants et du trafic illicite de ceux-ci et, en second lieu, à la décharge de déchets nocifs dans les pays du tiers monde.

La prolifération de plus en plus grande de l'abus des stupéfiants et du trafic illicite de ceux-ci a fait comprendre au monde que le problème déborde les frontières nationales et régionales. Il menace la structure de toutes nos sociétés et détruit notre jeunesse. Les pays de la région des Caraïbes sont particulièrement vulnérables car, de par leur situation géographique, ils servent de point de transit au trafic des stupéfiants et risquent aussi de devenir des points de consommation. Il est temps que le monde coordonne ses efforts pour éliminer la production, interdire le trafic et faire disparaître la consommation des stupéfiants là où leur marché est le plus important.

De même, les incidents les plus fréquemment rapportés de décharge de déchets nocifs dans les pays du tiers monde indiquent qu'une question se pose maintenant qui exige d'urgence de retenir l'attention internationale. Des enquêtes récemment effectuées par des groupes de défense de l'environnement gouvernementaux et non gouvernementaux révèlent qu'il y a eu prolifération de propositions et de tentatives effectives ces derniers mois afin de transporter des déchets industriels et nucléaires dangereux des pays industrialisés vers les pays du tiers monde. Les pays en développement doivent garder leurs déchets. Ils ont les ressources voulues pour les éliminer sans danger.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Les pays de la région des Caraïbes font partie des lieux de décharge prévus. En ce qui nous concerne, ce phénomène a des incidences sérieuses. Premièrement, nous ne disposons pas des mécanismes législatifs et administratifs voulus pour maîtriser la gestion et l'élimination convenable des déchets. Si l'environnement était exposé à ces déchets, il en résulterait des dommages irréversibles pour les écosystèmes et la vie de l'homme. Deuxièmement, la situation dans la région des Caraïbes et, en fait, dans la plupart des pays du tiers monde, se prête de façon presque parfaite à la propagation des métaux lourds nocifs et des produits chimiques toxiques trouvés dans les déchets; nous pensons, par exemple, aux sols poreux, à l'érosion par le vent et l'eau, aux températures tropicales. Etant donné l'importance que présente pour nous l'environnement, notre biologie marine et les ressources humaines nécessaires au développement, cette tendance représente une menace grave pour notre survie et met en péril les relations entre Etats ainsi que la paix internationale.

Ma délégation appuie la demande tendant à inscrire ce problème à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Il s'agit d'une question qui exige la coopération internationale et une attention immédiate.

Il s'avère apparemment que le monde est las de la guerre, qu'il a décidé, pour reprendre les paroles d'une chanson célèbre, de "donner une chance à la paix". Toutefois, il faut revenir à la guerre. C'est, en effet, une nouvelle déclaration de guerre que je proclame; une guerre qu'il faut poursuivre avec une intensité jusqu'ici inconnue sur les champs de bataille les plus sanglants, une guerre qui doit être menée jusqu'au bout, une guerre contre la pauvreté, une guerre contre la production des stupéfiants, une guerre contre le trafic et la consommation des stupéfiants, une guerre contre la destruction des ressources du monde, une guerre contre l'esclavage économique. Il faut que ce soit une véritable guerre mondiale, menée avec nos ressources actuelles et le talent créateur de l'humanité tout entière, une guerre dans laquelle le Nord combattra aux côtés du Sud, l'Est aux côtés de l'Ouest, une guerre livrée jusqu'à ce que toute l'humanité soit vraiment libre de réaliser son immense potentiel et de vivre dans la dignité une existence dont le degré de perfection sera plus exaltant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.

M. MANGLAPUS (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, les Philippines vous félicitent de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. C'est non seulement aux voix des membres de l'Assemblée mais à votre propre érudition, à votre expérience, à vos talents diplomatiques et à la brillante contribution de votre pays à cette organisation que vous devez d'occuper ces hautes fonctions. Ma délégation est certaine que sous votre direction éclairée, les travaux de l'Assemblée seront menés à bien.

Vous succédez à S. E. M. Peter Florin, Président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, auquel les Philippines savent gré de la compétence dont il a fait preuve à ce poste. Il s'est montré à la fois énergique et désintéressé, et est revenu à New York à plusieurs occasions pour présider la reprise de nos sessions et une session extraordinaire, ce qui témoigne de son dévouement aussi bien que de son talent de diplomate.

J'apporte à l'Assemblée un message des pauvres de mon pays.

Pourquoi y a-t-il tant de Philippines pauvres?

Ils ne sont pas pauvres parce qu'ils appartiennent à une race indolente. Nos compatriotes sont disséminés à travers la planète - 2 millions d'entre eux vivent en Amérique, 500 000 vivent au Moyen-Orient, 250 000 en Europe, 500 000 en Asie et dans le Pacifique -, cherchant labour et vie, enseignant aux nations, guérissant les hommes, mettant sur pied des industries, concevant des modules, qui défient les étoiles et se posent sur la Lune, des hommes et des femmes doués et diligents, comme ces Européens qui colonisèrent l'Amérique et bâtirent; ici un nouveau monde.

Ils ne sont pas pauvres parce qu'ils ne savent pas lutter pour leurs droits. Ils ont été en effet les premiers en Asie à verser leur sang dans la lutte contre le colonialisme occidental et à édifier leur propre république. Quatre-vingt-dix ans plus tard, ils étaient le premier pays au monde à se rassembler par millions pour braver les fusils avec des roses et renverser un dictateur sans effusion de sang. Au cours de ces quatre jours spectaculaires et sanglants de février, ils ont fait entendre, sous le leadership de Corazon Aquino, le nouveau cri de ralliement pacifique "pouvoir au peuple", qui aujourd'hui encore résonne dans les rues des nations qui, sur plus d'un continent de notre planète, vivent une période de transition.

M. Manglapus (Philippines)

Il ne sont pas pauvres parce qu'ils se multiplient trop rapidement. Ils s'efforcent de l'éviter, en refoulant leurs instincts. Et ils savent que dans des pays riches, c'est l'édification des villes et des industries, et non pas le refoulement des instincts humains qui a freiné cette multiplication.

Ils ne sont pas pauvres parce que leur nation ne croît pas.

Car notre pays croît. Maintenant que nous avons recouvré la liberté, même si nous demeurons harcelés par l'extrême-gauche et l'extrême-droite, nous allons vers la démocratie et notre économie connaît un regain de croissance; l'an dernier, elle a cru de 5,6 % et cette année de 6,8 %.

Pourquoi donc tant d'entre nous restent-ils pauvres?

Il y a 30 ans, en Asie de l'Est, notre pays occupait le deuxième rang dans le développement économique, précédé par le Japon. Il y a 20 ans, avec les pays en développement que l'on appelle maintenant le Sud, nous connaissions une croissance plus rapide que les pays développés du Nord.

Puis, un jour, les pays producteurs de pétrole ont décidé de former un cartel. Et pourquoi pas? D'autres pays plus puissants les avaient privés des profits qui leur revenaient et il était temps qu'ils se redressent, qu'ils unissent leurs forces et contrôlent la richesse dont Dieu les a dotés.

Dans le Sud, qui ne produit pas de pétrole, nous attendions de cette nouvelle alliance fondée sur le pétrole qu'elle partage ses bénéfices avec nous. Mais elle ne l'a pas fait. Le Sud ne disposait pas des mécanismes nécessaires pour attirer et absorber ces profits.

Par conséquent, les producteurs de pétrole ont choisi au contraire de déposer leurs gains dans les coffres-forts du Nord. Le pétro-dollar était né, et les banquiers du Nord ont ouvert grand leurs portes aux planificateurs financiers du Sud, assoiffés d'argent, y compris ceux de mon pays. Nous avons donc commencé à emprunter, emprunter, emprunter, attirés par l'abondance de fonds et les faibles taux d'intérêt. Certains pays apprirent à se contrôler, à n'emprunter que le strict nécessaire, à utiliser leur argent emprunté avec sagacité et ont aussi commencé à croître.

Mais pour nos dirigeants, l'attrait de cet emprunt facile était trop fort.

Puis un dictateur a pris le pouvoir dans notre pays. Toute opposition légale a été abolie et la presse muselée n'a pu contester ces emprunts énormes et précipités. Le pouvoir absolu engendra la corruption absolue. Le pétro-dollar est reparti vers le Nord, sur les comptes bancaires du dictateur et de ses amis.

M. Manlapus (Philippines)

Personne ne nous avait prévenus du cataclysme qui devait suivre. Au contraire, un banquier du Nord nous a dit : "Ne vous inquiétez pas, les pays souverains ne font jamais faillite!"

Et ils ont donc continué à nous prêter sans compter. Ces dettes étaient à l'époque garanties par les gouvernements des débiteurs. Et les gouvernements souverains ne disparaissent jamais, ils ne font que changer de mains.

Cela se passait en 1970; notre pays et ceux du Sud ne devaient à l'époque qu'une centaine de milliards de dollars au Nord. Dix ans plus tard, ils leur en devaient 500 milliards et aujourd'hui, c'est 1 000 milliards de dollars que nous devons au Nord.

Ce sont nos amis mexicains qui comprirent les premiers que cela ne pouvait plus durer. Ils produisaient du pétrole mais son prix a chuté lorsque le cartel s'est effondré et l'industrie a décidé de trouver d'autres moyens de survivre. Le Mexique a déclaré : "Nous n'avons pas d'argent, nous ne pouvons pas payer." Le Sud s'est éveillé aux réalités de l'emprunt.

Les banques du Nord ont commencé à dire : "Nous avons beaucoup trop prêté, plus de 20 fois notre capital." Et nous devons aujourd'hui payer plus pour chaque dollar que nous empruntons et il y a de moins en moins de dollars à emprunter. Aussi, après nous avoir incités à emprunter à tout va, on a fermé le robinet.

M. Manqlapus (Philippines)

Jusqu'en 1981 l'argent affluait dans nos pays : aujourd'hui, il en repart. Aujourd'hui, nous, pays du Sud, envoyons 20 milliards de dollars de plus que nous n'en recevons chaque année de nos créanciers internationaux. Ainsi, notre pays a perdu, l'année dernière, 1,7 milliard de dollars de plus qu'il n'en a reçus.

Désormais, notre pays doit exporter beaucoup plus et importer beaucoup moins pour gagner l'argent nécessaire au remboursement de notre dette. Et que font certains de nos amis du Nord face à cette situation? Ils rendent encore plus difficiles nos exportations. Lorsqu'ils décident que nous exportons suffisamment, ils veulent que nous nous serrions la ceinture. Lorsque nos exportations néplaisent à leurs syndicats, ils les réduisent. Lorsque nous exportons les fruits de notre sol, ils exigent des certificats sanitaires. Lorsque nous exportons les produits manufacturés, ils décident alors que nos produits ne sont pas de qualité suffisante. Lorsqu'ils ne peuvent pas dire que nos produits ne sont pas de bonne qualité, ils déclarent que c'est le conditionnement qui est défectueux. Et lorsque nous avons fait tout ce que nous pouvions pour leur plaire, ils nous accablent de formalités douanières.

Lorsque les pays du Nord veulent exporter leurs industries de service - assurances, services bancaires, services financiers -, ils nous demandent d'accéder aux marchés, au traitement national et de pouvoir s'établir. Le marché des services du Nord est-il pour autant ouvert au Sud? S'il s'agit de leurs services, ils appellent cela exportations; s'il s'agit de nos services, ils appellent cela l'immigration.

Aussi, nombre de nos usines, incapables d'exporter plus, d'importer suffisamment de matières premières pour leur production, sont contraintes de fermer leurs ateliers. En 1985, 600 000 travailleurs de notre pays ont perdu leur travail par suite de ces fermetures. Désespérés, nombre d'entre eux furent tentés de rejoindre les rebelles dans les montagnes, car ils savaient et constataient que la mort par balle peut être moins douloureuse que la mort par dette. Bien que beaucoup d'entre nous souffrent de la faim, ils ont foi dans les voies de la paix, qui sont celles des nations rassemblées ici.

Tel est donc le message que j'adresse au nom des pauvres de mon pays. C'est le même message que celui des pauvres du monde entier, de ceux qui souffrent, mais qui veulent la paix et non la violence. c'est un message d'espoir et non de désespoir. Comment allons-nous réagir?

M. Manglapus (Philippines)

Comme Polonius l'a conseillé à Son fils Laertes

"Ne soit ni créancier, ni débiteur,

Car les prêts se perdent et perdent leurs amis,

Et l'emprunt émousse le fil de la bonne administration." (Hamlet, I, iii)

Cet avertissement de Shakespeare est peut-être justifié pour un adolescent qui s'apprête à s'installer, mais il n'a guère d'attrait pour une jeune nation qui doit s'épanouir, s'édifier, attiser ses fourneaux grâce aux ressources d'autres nations.

Pourtant, l'emprunt peut monter à la tête aussi bien des nations ambitieuses que des prêteurs avides. Et le seuil de la crise n'est pas difficile à atteindre. Les crises de dette ne sont pas un fait nouveau, elles ne sont jamais restées sans solution. En fait, lorsque la crise est bilatérale et horizontale, entre le Nord et le Nord, on en tire à temps les leçons et l'on évite de nouvelles catastrophes.

A Versailles, en 1919, les alliés victorieux de la première guerre mondiale avaient imposé des charges écrasantes aux Allemands vaincus, et l'Allemagne se tourna alors vers la droite radicale en vue d'une solution. C'est ce qui a conduit à la seconde Guerre mondiale. Les alliés, à nouveau victorieux en 1945, se souvinrent des leçons de Versailles et, à Londres, ils annulèrent 70 % de la dette allemande. C'est cette même décision audacieuse et visionnaire qui présida à la création du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

En revanche, lorsqu'une crise multilatérale et verticale oppose le Nord au Sud, les amnisties en matière de dette sont beaucoup plus lentes et douloureuses. Dans les années 30, il y eut une crise de ce genre. A cette époque, les pays créditeurs refusèrent de fermer les yeux sur la dette et la plupart des pays débiteurs réagirent de manière rapide et simple ils refusèrent de payer leur dette. Quelques pays comme l'Argentine payèrent, où l'influence britannique risquait d'imposer des sanctions. Mais les autres débiteurs ne craignaient pas de sanction. Aucune puissance hégémonique n'existait qui aurait pu imposer le respect de contrats internationaux. Lorsque la plupart des débiteurs refusèrent de payer, le monde ne s'est pas pour autant écroulé. Les débiteurs ne pouvaient pas payer et les gouvernements créanciers choisirent de passer l'éponge. Cela eut seulement pour conséquence de créer des institutions qui fourniraient un cadre aux relations économiques internationales.

M. Manqlapus (Philippines)

Il existe aujourd'hui une puissance hégémonique qui pourrait brandir le fouet : les Etats-unis d'Amérique. Mais la crise est considérable et il est des puissances économiques ascendantes avec lesquelles ce qendarme devrait coordonner son action afin qu'une décision puisse être prise. Mais tel n'est pas encore le cas. A l'heure actuelle, le Fbnds est à sec; il en a résulté récession et inflation. La réaction de la plupart des pays créditeurs a été de resserrer leur politique monétaire et de réduire leurs déficits commerciaux. Du même coUP, le poids de la dette s'est accru.

Pour leur part, les Etats-Unis ont choisi de poursuivre une politique économique fondée sur l'offre, des déficits budgétaires constants, une réduction de la fiscalité et l'expansion de l'économie. Au Nord, cela s'est traduit par des désordres dans les taux d'intérêt et une augmentation du chômage dont on fait reposer la responsabilité sur les importations en provenance du Sud.

Le Sud est prié de procéder à des réformes structurelles et de s'appuyer davantage sur le marché et le secteur privé. Mais le Nord, avec sa technologie, pourrait résoudre le problème du chômage, non pas en en rejetant la responsabilité sur les importations en provenance du Sud, mais en se délestant des activités économiques dont il ne tire pas d'avantages économiques : textiles, vêtements, chaussures.

Nous voudrions saluer à nouveau, comme nous l'avons fait la semaine dernière, le veto mis par le Président Ronald Reagan au projet de loi protectionniste sur le textile. Cet acte majestueux de détermination est un signe d'espoir, espoir de justice en matière de libre commerce international et témoignage de foi dans les négociations et institutions internationales.

Nous applaudissons également aux mesures prises par le Japon, qui a proposé de recycler 30 milliards de dollars de ses excédents en faveur des industries d'exportation des pays en développement. Mais pour que cette stratégie réussisse, les pays en développement doivent savoir ce qui leur est profitable. Et pour le savoir, ils ne doivent pas non plus ignorer quelles transformations structurelles peuvent avoir lieu au Nord.

La crise de la dette est un problème qui n'intéresse pas seulement le débiteur; il concerne le créancier; il concerne le monde entier. Aussi sa solution ne peut-elle être sectorielle, elle doit être totale. Elle ne peut être régionale, elle doit être globale. Elle ne peut être technocratique, elle doit être politique.

M. Manlapus (Philippines)

Les ministres de l'économie et des finances du monde doivent se concerter. Cette démarche est essentielle. Elle ne saurait suffire. Les hommes et les femmes, décideurs politiques, sont ceux aussi qui doivent convenir du règlement définitif de cette tragédie mondiale.

M. Manlapus (Philippines)

Au cours de cette dernière année, dans de nombreuses capitales du monde, d'éminents décideurs politiques se sont réunis pour essayer de trouver des solutions courageuses, mais ils ne sont pas encore parvenus à un consensus décisif - à Manille en décembre dernier au Sommet de l'ANASE, à Toronto en juin dernier au Sommet des Sept, à nouveau à Manille en juin dernier à la Conférence internationale des démocraties nouvellement restaurées, à Chypre le mois dernier à la réunion des ministres des affaires étrangères du Mouvement non aligné.

Comment allons-nous régler la question de la dette? S'il est nécessaire de rééchelonner la dette, il serait plus utile et humain de l'annuler. Les responsables politiques doivent se mettre d'accord pour régler cette question qui a droit à une réduction de la dette ou à la remise de la dette? N'est-il pas possible d'établir des normes plutôt que de s'en remettre aux vertus et aux faiblesses des négociateurs?

Ils doivent se mettre d'accord sur un choix de programmes d'ajustement qui favorisent la croissance et conviennent aussi bien aux économies planifiées qu'aux économies libres. Ils doivent également arrêter de nouvelles modalités pour trouver des solutions globales, les mécanismes actuels n'étant pas adaptés à des missions aussi importantes.

Le Fonds monétaire international (FMI) traite des problèmes à court terme, comme celui de la balance des paiements, sur une période de 16 mois en moyenne, mais les perspectives structurelles et financières du problème de la dette transnationale peuvent s'étendre à toute une génération.

La Banque mondiale s'est initialement penchée sur des projets de financement et, plus récemment, sur des programmes. Cependant, c'est seulement dans le cadre d'une large perspective que les obligations financières des nations peuvent être évaluées à leur juste mesure.

Voilà maintenant sept ans que la crise de la dette plane au-dessus de notre planète. Nous sommes dépassés par cette offensive parce que nos défenses sont isolées et nos stratégies fragmentaires. Je propose une contre-attaque globale des forces qui dépassera les barrières géographiques et idéologiques.

Je propose la création d'une commission internationale pour la dette et le développement. Je propose que cette commission soit constituée d'hommes et de femmes dont le monde reconnaît la compétence et le mérite en matière de politique

M. Manglapus (Philippines)

étrangère, de diplomatie, de finance, de politique économique, de commerce et de développement. Je propose de doter cette commission non pas d'une nouvelle bureaucratie mais d'un personnel détaché par les institutions multilatérales les plus éminentes. Je propose de confier à la Commission un mandat de cinq ans.

Je propose que cette commission ait pour tâche d'évaluer les formules qui permettraient la gestion de la dette globale, de prendre des mesures concrètes pour revoir le système commercial d'une façon compatible avec la gestion de la dette globale, de proposer des changements institutionnels dans les organismes internationaux pour qu'ils puissent aussi jouer un rôle plus vaste dans ce domaine, de recommander des mesures particulières aux gouvernements membres pour adopter un ensemble de schémas et, enfin, de contrôler et de superviser le résultat de ses propres efforts.

Je propose que la Commission mène ses propres études mais examine les dernières propositions faites en matière de gestion de la dette globale, y compris le rapport sur une autorité de gestion de la dette internationale présenté par le Comité des banques, des finances et des affaires urbaines de la Chambre des représentants des Etats-Unis, et le plan annoncé par le Président François Mitterrand.

Je propose que dans le cadre de ce mandat, la Commission élabore des normes en deçà desquelles les pays débiteurs seraient en droit de demander une réduction de la dette ou son annulation, mette au point divers programmes d'ajustement favorables à une croissance durable dans ces pays qui s'accompagne d'une amélioration de leur capacité à rembourser leurs dettes, détermine des mesures telle la modification des lois bancaires, nécessaires à cette croissance, offre des modalités politiques pour les pays industrialisés, les économies nouvellement industrialisées et les nations à revenu faible ou moyen, détermine avec précision les interactions de la dette, du commerce et de la croissance qui appellent une réponse multilatérale.

Je propose que la commission soumette ces mesures aux Nations Unies pour approbation, proclamation et exécution.

Les Nations Unies, qui se sont montrées aptes à triompher dans leurs campagnes de désengagement en Afghanistan, au Moyen-Orient, ont entrepris maintenant des actions pacifiques prometteuses au Kampuchea, au Sahara occidental et en Namibie.

M. Manglapus (Philippines)

Les Nations Unies sont enfin devenues ce qu'elles étaient censées être, non seulement un forum mais le moteur par excellence de la paix, et c'est en soi un hommage à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Siège, aux organes, au Secrétariat et peut-être avant tout à M. Javier Pérez de Cuéllar.

Mais qu'est cette crise de la dette sinon une menace monstrueuse pour la paix? Le Pape Paul VI, de cette même tribune, a déclaré que le développement était l'autre nom de la paix.

Une dette, une dette raisonnable, même dans les Saintes écritures, est acceptée, et elle signifie le développement de l'homme. Mais aujourd'hui la dette entre nations ne développe pas l'homme. Elle le tue.

Il faut arrêter la tuerie et seules les nations du monde peuvent ensemble l'arrêter. Il faut l'arrêter maintenant ou mettre fin au rêve de paix de notre temps. Il faut l'arrêter maintenant ou il faudra répondre devant les générations futures pour avoir laissé décimer les êtres humains de la génération d'aujourd'hui.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (l'orateur parle en persan; texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. En tant que membre du Mouvement non aligné et que membre non aligné du Conseil de sécurité, l'Argentine n'a cessé de jouer un rôle important et constructif sur la scène internationale. Voilà pourquoi j'espère sincèrement que sous votre direction, les présentes délibérations seront une contribution effective et décisive à la paix et à la sécurité internationales.

Pendant l'année écoulée, le monde a été témoin de divers faits nouveaux qui laissent augurer d'une nouvelle tournure des événements sur la scène internationale. Les orateurs qui m'ont précédé à cette session de l'Assemblée générale ont dit leur satisfaction de voir le cours des relations internationales s'orienter vers la compréhension mutuelle et la recherche de solutions pacifiques aux conflits et aux crises régionaux et internationaux. Ce climat nouveau est fait d'espérances nouvelles pour l'avenir mais aussi d'attentes nouvelles et plus sérieuses de la part de toutes les nations.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

En tant qu'instance internationale englobant pratiquement tous les pays du monde, l'Organisation des Nations Unies se trouve maintenant au centre de l'attention. De ce fait, elle va devoir subir un test de taille. Etant donné les nouvelles espérances, il est toutefois prématuré de porter un jugement définitif sur le rôle de cette organisation massive et complexe. Nous savons pertinemment que l'opportunisme politique continuera d'être un facteur déterminant et souvent négatif et destructeur des activités des Nations Unies. De toute évidence, on ne peut espérer que ces regrettables considérations disparaîtront facilement des Nations Unies.

Si nos efforts étaient guidés par des normes et principes internationalement reconnus, les effets défavorables de l'opportunisme politique disparaîtraient d'eux-mêmes, favorisant l'entente et la recherche de solutions équitables aux problèmes internationaux complexes. Partant de cette directive même, le Secrétaire général des Nations Unies a admirablement réussi à donner à la communauté mondiale une perspective nouvelle de réalisations majeures aux Nations Unies. Dans le processus de règlement de crises internationales complexes, telles que l'Afghanistan, la Namibie, le Kampuchea, Chypre et la guerre imposée par l'Iraq à la République islamique d'Iran, les efforts constructifs du Secrétaire général et de ses représentants sont évidents; ils procèdent d'un réalisme, d'une impartialité et d'une intégrité louables. Ces efforts sincères ont valu, à juste titre, au Secrétaire général la reconnaissance du monde entier.

Etant donné le vaste champ des activités de l'Organisation et les espérances nées de ses récents succès dans le règlement de divers problèmes internationaux, la présente session de l'Assemblée générale doit nécessairement s'atteler à des tâches très importantes. Dans ce cas d'espèce, nous ne pouvons ni ne devons nous en tenir aux pratiques du passé et nous contenter d'adopter quelques résolutions. La communauté internationale ne se satisfera plus d'une démarche lente et prudente.

Les moyens et les capacités exigés pour s'occuper à responsabilité égale des affaires internationales en vue de servir la cause de la paix et de la sécurité sont entièrement à notre disposition. Aujourd'hui, la preuve est pratiquement faite que le temps est révolu d'un monde bipolarisé où les superpuissances avaient la haute main sur le destin des pays du tiers monde, où des nations entières étaient opprimées. Une ère entièrement nouvelle a commencé, une ère où la coexistence pacifique et le respect mutuel des droits des nations remplaceront

M. Velayati (République islamique d'Iran)

inévitables les anciennes politiques de domination. La lutte des peuples opprimés et les efforts déployés par les pays neutres et non alignés ont contribué considérablement à inculquer cette nouvelle tendance et cette nouvelle attitude.

Pour garantir le succès de cette nouvelle tendance, il nous faut maintenant traiter les causes profondes de crises régionales qui sont, hélas, devenues des maladies prolongées et chroniques, en bien des parties du monde afin d'empêcher de nouvelles crises et de nouveaux actes d'agression et, à tout le moins, les rendre trop lourds de conséquences pour les auteurs en puissance. On ne pourra atteindre ce but qu'en instaurant la justice et en rétablissant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le règlement des problèmes internationaux.

Une des crises les plus graves qui ait mis à l'épreuve la capacité des Nations Unies de traiter les problèmes internationaux a indubitablement été la guerre que l'Iraq a imposée à la République islamique d'Iran. L'agression flagrante commise par l'Iraq le 22 septembre 1980 contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du nouveau Gouvernement de la République islamique d'Iran - agression au cours de laquelle l'Iraq a violé même les normes les plus fondamentales de la décence ainsi que les normes internationalement reconnues du droit international, n'épargnant à personne les pires atrocités, du bombardement massif de quartiers résidentiels et du massacre de femmes et d'enfants innocents à l'emploi d'armes chimiques contre des civils iraqiens - présente à l'opinion internationale le cas le plus évident d'agression et de crime de guerre.

Malheureusement, l'indifférence et le manque de scrupules dont ont fait preuve les organismes internationaux au cours de ces huit années devant ces odieux actes d'agression et ces violations de règles et normes reconnues du droit international constituent un dangereux précédent d'opportunisme politique qui détermine les réactions à des actes qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Malgré tout, la République islamique d'Iran, depuis le début de cette guerre imposée, a continué sincèrement à coopérer avec le secrétaire général pour chercher une solution politique au conflit. Cela a été récemment démontré par l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, résolution à l'adoption de laquelle nous n'avons pas participé et qui a même été utilisée en tant que moyen de pression par certains milieux contre la République islamique d'Iran. L'acceptation officielle de la résolution 598 (1987) par les autorités suprêmes de la République islamique d'Iran a pratiquement fait disparaître les derniers prétextes avancés par

M. Velayati (République islamique d'Iran)

l'Iraq pour faire obstacle à l'application de la résolution du Conseil de sécurité, test déterminant pour la volonté politique et la capacité de la communauté internationale et notamment, du Conseil de sécurité de contribuer à l'instauration d'une paix juste, globale et honorable.

Comme le confirme également le cabinet de notre honorable dirigeant, la République islamique d'Iran a bien des fois déclaré sa ferme intention d'assurer une paix durable et honorable dans la région et, dans la pratique, elle a prouvé son sincère attachement à cet objectif en faisant preuve de souplesse, de bonne volonté et en coopérant avec le Secrétaire général et ses représentants.

Les membres de l'Assemblée savent certainement que, entre l'adoption de la résolution In par la République islamique d'Iran et l'application officielle du cessez-le-feu, le régime iraquien, malgré sa propagande trompeuse du passé qui rendait un hommage platonique à la paix, a lancé une série d'attaques contre nos centres industriels et économiques, commis à maintes reprises des actes d'agression, pénétré profondément dans nos territoires et, contrairement à la lettre et à l'esprit de la résolution 598 (1987) et au plan d'application du Secrétaire général, a posé certaines conditions préalables illogiques et inacceptables qui ont certainement réduit l'impact des démarches du Secrétaire général.

Au cours des 10 séries de discussions officielles avec le Secrétaire général à New York en juillet et août 1988, la délégation de la République islamique d'Iran, définissant explicitement sa position et donnant la preuve de sa bonne volonté, a fait apparaître nettement la perspective d'une paix globale et durable, tandis que l'autre partie a choisi de recourir à des prétextes pour adopter une attitude négative.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

L'Iraq, en posant si sérieusement une condition préalable à des entretiens directs avant le cessez-le-feu pendant la première série d'entretiens, a usé d'un stratagème pour continuer la guerre et empêcher l'application de cette même résolution que l'Iraq avait acceptée verbalement la semaine précédente. Au cours des deux semaines d'entretiens à New York, la délégation iraquienne s'est même refusée à une réunion de fond avec le secrétaire général qui joue un rôle essentiel dans l'application de la résolution 598 (1987). Cependant, comme les faux-fuyants de l'Iraq ont été largement critiqués sur le plan international et étant donné la pression internationale exercée contre l'Iraq, celui-ci a dû finalement renoncer à cette condition préalable.

La déclaration faisant du 20 août 1988 le jour du cessez-le-feu a été en fait le résultat de la bonne volonté de la délégation iranienne et des efforts déployés par le Secrétaire général et ses adjoints. En raison des obstacles dressés par l'Iraq et de l'absence d'une attitude décisive de la communauté internationale, toutefois, la mise au point définitive d'un calendrier d'application de toutes les dispositions de la résolution a été différée jusqu'aux négociations de Genève.

Réaffirmant sa bonne volonté en acceptant des entretiens directs, la République islamique d'Iran, dans une lettre du 7 août 1988, adressée au secrétaire général, a déclaré :

"Selon l'interprétation de mon gouvernement, les modalités et l'ordre du jour de ces pourparlers directs seront déterminés conformément aux dispositions de votre plan d'application. Dans ce contexte, des négociations de fond entre l'Iran et l'Iraq ne peuvent être engagées que pour l'application du paragraphe 4 de la résolution. L'application des autres paragraphes de la résolution se fera conformément au plan du Secrétaire général."

(5/20084, p. 1)

La position ainsi adoptée par la République islamique d'Iran correspond tout à fait à la partie E du plan d'application du Secrétaire général en date du 15 octobre 1987 ainsi qu'à ses prises de position officielles et publiques adoptées au cours des discussions tenues à New York en juillet et août 1988. Cette position constitue donc la base de tous nouveaux efforts en ce sens. Dans la lettre du 8 août 1988, adressée aux ministres des affaires étrangères de l'Iran et de l'Iraq, le secrétaire général a déclaré :

M. Velayati (République islamique d'Iran)

"A la suite des contacts officiels que j'ai eus avec l'Iraq et la République islamique d'Iran, je voudrais vous informer que les deux gouvernements ont **accepté** que **des** entretiens directs aient lieu, sous mes auspices, entre leurs ministres des affaires **étrangères** respectifs, immédiatement après l'instauration du cessez-le-feu, afin d'arriver à un accord sur les autres dispositions de la **résolution** 598 (1987) du Conseil de sécurité et sur les procédures et échéances de leur exécution."

C'est sur la base de cet accord que nous avons entamé des négociations directes à Genève, comptant nous entendre sur le calendrier d'application des autres dispositions de la résolution, commençant par le retrait des forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues.

Je n'ai pas l'intention de révéler ici les détails des pourparlers directs de Genève. Il est, cependant, nécessaire de présenter le point de vue de mon gouvernement en ce qui concerne les aspects généraux **de** ces pourparlers. A Genève, la délégation de l'Iraq est malheureusement revenue à ses anciennes méthodes négatives dès la première séance des pourparlers, comme à New York. En évoquant certaines questions non inscrites à l'ordre du jour, telles que les conditions préalables à l'application des dispositions restantes de la résolution, elle a détourné les entretiens du cours que leur avait donné le secrétaire général, les entraînant dans **des** discussions hors sujet sans résultat convaincant quant à l'application de la résolution.

Par exemple, les raisonnements relatifs à la jouissance égale des fruits du cessez-le-feu, aux comparaisons géographiques entre l'Iran et l'Iraq et aux conséquences de ces différences pour les deux pays sont autant de sophismes qui cachent une invitation directe à procéder à de longues comparaisons économiques, politiques, militaires et sociales, ouvrant la boîte de Pandore des inégalités évidentes et sans fin entre les deux pays. Le recours à cette logique erronée pour parvenir à des droits ne relevant pas **des** normes interllationales pour l'Iraq dans le golfe Persique et **Arvand Rood** et l'application de cette **même** logique à tous les paragraphes de la résolution ont constitué une manoeuvre dangereuse et destructrice, qui aurait eu pour effet combiné de pousser les entretiens vers une futilité virtuelle et une impasse sans fin.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Lors de la première série d'entretiens directs à Genève, la délégation de la République islamique d'Iran a exprimé sa ferme conviction quant à la nécessité d'arrêter la date et la procédure d'application des autres dispositions de la résolution, dont les principales sont le retrait immédiat des forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues et la constitution d'un organe impartial pour identifier l'agresseur. Elle a de plus souligné qu'en soulevant des questions hors sujet, le processus des négociations sur les questions secondaires s'en trouverait entravé.

Toutefois, la République islamique d'Iran, continuant à coopérer avec le Secrétaire général dans l'exercice du rôle essentiel que lui confie la résolution, et pour assainir l'atmosphère des entretiens, a continué de coopérer avec le représentant personnel du Secrétaire général, M. Eliasson, et ses collègues pour parvenir à une formule de principe acceptable concernant la navigation dans le golfe Persique et le détroit d'ormuz. Dans ce contexte, il s'est manifesté une attitude très positive sans qu'on essaie de détourner les entretiens de leurs objectifs véritables et la délégation iranienne a examiné et évalué les suggestions formulées par le Secrétaire général et a présenté sans la moindre ambiguïté ses propres commentaires constructifs.

Malheureusement, au cours des entretiens directs, il a été démontré que l'Iraq, plutôt que de poursuivre les discussions dans le cadre établi pour parvenir à une entente, essayait d'utiliser ces entretiens pour réaliser certains objectifs politiques et militaires illégitimes, dans l'illusion que tout ce qui serait obtenu par la guerre d'agression et la mise en oeuvre de moyens inhumains et illégaux serait assuré grâce aux entretiens de paix. Dans ce but, la délégation iraquienne n'a ménagé aucun effort pour faire obstacle aux activités du Secrétaire général et a manoeuvré de manière à modifier l'esprit des propositions et de la résolution.

Autrement dit, les efforts déployés par l'Iraq tout au long des entretiens de Genève ont eu pour but de dératurer l'esprit de la résolution et le plan d'exécution, en changeant les limites et le champ des règles appropriées du droit international, cherchant à obtenir une approbation internationale en faveur de ses desseins expansionnistes et profitant du cessez-le-feu pour en saper les bases mêmes.

L'insistance avec laquelle l'Iraq s'en tient à ses conditions préalables et son peu d'empressement à accepter les propositions du Secrétaire général et à les soumettre à une évaluation constructive ont contribué à empêcher les entretiens de

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Genève de réaliser leur objectif, qui était d'arrêter les dates et les procédures de l'application de toutes les dispositions restantes de la résolution, à commencer par le retrait des forces jusqu'à des frontières internationales reconnues jusqu'au paragraphe 8 de la résolution. L'exemple le plus typique de l'attitude d'intransigeance et d'obstructionnisme de l'Iraq est son objection à la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les entretiens se poursuivent à New York, proposition qui avait déjà obtenu l'accord de tous les membres du Conseil de sécurité. Il convient, cependant, de faire remarquer que les tergiversations édictées par un opportunisme politique injustifié de certains des membres du Conseil de sécurité ont constitué un encouragement à l'Iraq dans l'intransigeance dont il a fait preuve tout au long des entretiens.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

En fait, ce qu'il faut pour qu'aboutissent les pourparlers qui se déroulent actuellement sous les auspices du secrétaire général, c'est l'application immédiate des paragraphes restants de la résolution, obligatoire en vertu des Articles 39 et 40 de la Charte des Nations Unies. Dans le même ordre d'idées, le texte de la résolution et le plan d'application du secrétaire général devraient constituer la base des pourparlers, et la façon dont les membres du Conseil interprètent l'esprit de la résolution pourrait également contribuer à son application.

A présent que, en dépit des nombreuses violations commises par l'Iraq, le cessez-le-feu a été établi, il est urgent et indispensable que le retrait des forces aux frontières internationalement reconnues commence sans plus de délai et soit achevé dans un bref laps de temps, que seules des considérations techniques permettront de déterminer. Outre le fait que le retrait des forces aurait dû se faire immédiatement après le cessez-le-feu, tel que le stipule la résolution, il contribuera également de façon importante au renforcement décisif de ce cessez-le-feu.

En outre, malgré les dispositions du plan d'application proposé par le Secrétaire général, réaffirmées maintes fois par le Conseil de sécurité, l'établissement d'un organe impartial chargé de l'identification de l'agresseur a également été retardé. Cet organe devrait commencer sa tâche sans plus de retard afin de préparer la voie à l'instauration d'une paix juste.

Nous sommes tout disposés à appliquer tous les paragraphes contenus dans la résolution dans le cadre du plan du secrétaire général, et, alors que l'Iraq persiste dans sa politique d'obstruction, nous sommes allés jusqu'à prendre unilatéralement des mesures propres à faciliter l'application des autres paragraphes de la résolution, comme le montre la libération récente de 72 prisonniers de guerre iraqiens et de 16 prisonniers égyptiens. D'autre part, selon des rapports confirmés par les forces d'observation des Nations Unies, l'Iraq, en violation du cessez-le-feu, a fait prisonniers au moins 700 soldats iraniens et, tout récemment, a enlevé deux journalistes iraniens en présence du représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Voilà qui illustre parfaitement les véritables intentions des deux pays quant à la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987).

Nous soulignons une fois de plus que la réalisation d'une paix globale, juste et honorable sera impossible sans le respect scrupuleux du droit international, et

M. Velayatl (République islamique d'Iran)

notamment de l'instrument juridique qui régit les frontières entre les deux pays, à savoir le Traité de 1975 sur les frontières étatiques et les relations amicales entre l'Iran et l'Iraq. En outre, il est impératif que les deux parties au conflit fassent montre de volonté politique et de bonne volonté agissante pour que la paix se fasse. La République islamique d'Iran continuera, comme par le passé, à faire preuve de bonne volonté pour permettre l'instauration d'une paix durable dans la région. Toutefois, elle s'opposera avec toute la vigueur dont elle est capable à tout effort destiné à porter atteinte à ses droits légitimes et incontestables et ne permettra jamais au Gouvernement iraquien de réaliser ses desseins d'agression en recourant à des stratagèmes destinés à saboter les pourparlers de paix comme il a essayé de le faire en commettant des actes d'agression contre la République islamique d'Iran et en violant toutes les normes du droit international tout au long de cette guerre imposée. L'Iraq doit avoir suffisamment tiré la leçon de la résistance héroïque menée pendant huit ans par les musulmans iraniens pour réfléchir à deux fois à la poursuite de ses desseins aussi saugrenus qu'illégitimes.

Quelques remarques s'imposent également à propos du paragraphe 8 du dispositif de la résolution dont le mode d'application doit être décidé par le Secrétaire général en consultation avec les deux parties et d'autres Etats de la région du golfe Persique. En raison de sa situation stratégique et du fait qu'elle contient près de la moitié des réserves connues de pétrole existant dans cette partie du globe, la région du golfe Persique occupe une position critique et importante sur la scène internationale. C'est pourquoi les événements de la région touchent de très près la paix et la sécurité internationales.

Les liens religieux, culturels et économiques qui unissent les pays de la région du golfe Persique constituent la base ferme de leur solidarité et de leur appartenance conjointe à un système régional unique destiné à garantir et à préserver leurs intérêts communs. Néanmoins, les puissances mondiales arrogantes, qui regardent d'un oeil cupide les richesses de la région et ont trouvé dans la désunion de ces pays la garantie de leurs intérêts, sont continuellement en train de semer la discorde et l'hostilité entre eux, pour les empêcher de réaliser des aspirations qu'ils ont à coeur depuis longtemps.

Nous avons, en maintes occasions, déclaré que nous étions prêts à établir des relations solides et amicales avec les pays de la région pour lui assurer une sécurité stratégique à long terme. Dans ce contexte, le plan en huit points proposé par le Secrétaire général le 21 mars 1985 a bénéficié d'une réponse positive

M. Velavati (République islamique d'Iran)

à notre part et, le 8 mai 1986, nous avons proposé en outre un plan de sécurité régionale fondé sur la coopération conjointe de toutes les parties appartenant à la région du golfe Persique en faveur d'une sécurité globale.

La République islamique d'Iran est fermement convaincue que l'impossibilité, pour les Etats de la région, de s'unir autour d'un "système régional cohérent" et le vide créé par l'absence d'un tel système auront de graves conséquences pour ces Etats du point de vue de leur souveraineté et de leurs droits inaliénables.

A ce propos, il convient de souligner que la présence des forces navales des Etats-Unis dans le golfe Persique et la mer d'Oman - qui est contraire aux principes des Nations Unies tels que stipulés dans les Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies et relatifs, respectivement, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'égalité souveraine - a gravement compromis le processus de paix et de sécurité dans la région. La conséquence la plus funeste de la présence de forces étrangères dans le golfe Persique a été l'acte criminel commis par les Etats-Unis, lorsqu'un avion de ligne iranien a été abattu en vol le 3 juillet 1988, alors qu'il se trouvait dans un couloir aérien internationalement reconnu, acte qui a coûté la vie à 290 personnes innocentes, y compris une centaine de femmes et d'enfants. Cet acte a été accompli en violation flagrante non seulement du principe de non-agression mais aussi de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre des Nations Unies.

Après l'adoption de la résolution 598 (1987) et les mesures adoptées par le Secrétaire général en vue de l'instauration d'une paix durable dans la région, il n'y a plus aucune excuse à la présence continue de la marine des Etats-Unis, qui doit par conséquent quitter la région aussitôt que possible, afin que les nations du golfe Persique puissent jouir à nouveau de la paix et de la tranquillité, sans autre intervention étrangère.

La guerre menée par l'Iraq contre la République islamique d'Iran, la guerre classique la plus longue du XXe siècle, a fourni quelques expériences importantes utiles qui devraient servir à développer et codifier les normes internationales concernant la conduite de la guerre.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Au cours de cette guerre imposée l'Iraq a non seulement violé à maintes reprises de manière flagrante les normes et principes de la conduite en temps de guerre, en recourant notamment aux armes chimiques et en attaquant des quartiers résidentiels, mais a de plus eu recours à d'autres mesures totalement étrangères à l'esprit et à l'objectif de ces règles. Parmi les cas qui se sont produits récemment on peut citer des menaces lancées contre des avions civils, des attaques contre la navigation commerciale dans les eaux internationales et des attaques contre les plates-formes pétrolières. Ces pratiques ont été condamnées dans le passé par la communauté internationale et les organisations internationales.

Sans les récents progrès des techniques militaires et des méthodes de guerre, ces attaques n'auraient pas été possibles, car dans le passé ces mesures inhumaines étaient inconnues et n'ont jamais été évoquées lors des précédentes conférences sur la codification des normes de conduite en temps de guerre. Donc rien n'a été prévu pour juger des crimes de guerre comme ceux qu'a commis l'Iraq, bien qu'ils aient été ouvertement rejetés par les instances internationales.

Compte tenu de l'expérience qu'elle a acquise durant la guerre imposée, et pour éviter que ces crimes ne se reproduisent à l'avenir, la République islamique d'Iran propose que l'Organisation des Nations Unies, au nom de la communauté internationale, applique en temps voulu certaines mesures juridiques restrictives et contribue ainsi à la codification de toute une série de règles internationales concernant la conduite en temps de guerre.

Il est indéniable que l'incident le plus grave qui mérite la plus grande attention de la communauté internationale, car il la menace très sérieusement, est l'utilisation considérable et aveugle des armes chimiques par l'Iraq contre les Iraniens et ses propres citoyens, contrairement à toutes les règles humanitaires du droit international.

Ces armes atroces employées sporadiquement depuis le 13 janvier 1981 contre nos forces armées, l'ont été ensuite dans des proportions telles et si aveugles, à cause surtout du silence des organisations internationales, que non seulement elles ont été utilisées contre des civils iraniens mais de plus elles ont coûté la vie à des milliers de femmes et d'enfants kurdes en Iraq. L'Organisation des Nations Unies a envoyé à cinq reprises dans la région des missions d'experts chargées d'enquêter sur l'emploi fréquent d'armes chimiques par l'Iraq.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à la mémoire immortelle de toutes les victimes innocentes de ces armes atroces et renouveler ma proposition à l'effet que le 18 mars, jour où les attaques chimiques iraqiennes contre la ville de Halabja ont coûté la vie à 5 000 civils iraniens innocents et en ont blessé gravement des milliers d'autres, soit proclamé journée internationale de la campagne contre les armes chimiques.

Bien que le Conseil de sécurité ait traité dans deux résolutions différentes, 612 (1988) et 620 (1988), de l'utilisation des armes chimiques par l'Iraq, la modération de ces résolutions a en fait encouragé l'Iraq à poursuivre sur une grande échelle son utilisation atroce des armes chimiques.

L'audace avec laquelle l'Iraq utilise cette arme est telle que même après le cessez-le-feu décidé entre les deux pays, l'Iraq s'est servi des armes chimiques contre sa propre population kurde dans le nord du pays. C'est la gravité de cet incident qui a conduit à rompre le silence observé depuis longtemps par bien des gens qui ont alors parlé de l'ampleur de la tragédie de ces armes chimiques et ont même exigé une enquête.

Devant la vive indignation ressentie par la communauté internationale face à ces crimes horribles de l'Iraq et la position adoptée par différents pays et organisations internationales qui ont condamné ces actes inhumains contre des kurdes iraqiens innocents, les déclarations et l'adoption de résolutions condamnant l'auteur ne suffisent plus. Il est indispensable que les organisations internationales prennent des mesures préventives sérieuses pour mettre immédiatement fin à cette tendance au génocide et en châtier sévèrement l'auteur.

Au cours de cette année, la communauté internationale a constaté qu'une plaie ancienne au coeur du Moyen-Orient, qui a entraîné des problèmes d'ordre moral et matériel, une fois de plus, comme des centaines de fois auparavant, a profondément perturbé, en s'infectant, l'esprit même des communautés musulmanes et arabes. Le régime qui occupe Qods expulse depuis des années les résidents palestiniens des territoires occupés, mais lorsque le peuple palestinien a intensifié sa lutte pour se libérer de l'oppression des occupants, ce régime a appliqué de manière insensée les mesures les plus brutales et les plus répressives pour opprimer les Palestiniens. Ces mesures persistent à ce jour.

Il ne fait aucun doute que la sauvagerie avec laquelle le régime sioniste d'occupation réprime la population des territoires occupés, qui lutte et qui résiste sans armes à l'occupant, de même que l'affrontement de ce régime avec les

M. Velayati (République islamique d'Iran)

combattants islamiques dans le sud du Liban, prouvent à quel point le préoccupent la croissance et l'expansion des mouvements de résistance profondément enracinés.

Aujourd'hui, le régime qui, appuyé par l'impérialisme mondial, occupe Qods, et continue d'occuper l'ensemble de la patrie palestinienne et une partie d'autres territoires islamiques et arabes, commet arbitrairement de nouveaux actes de sauvagerie. Les crimes perpétrés à maintes reprises par ce régime contre le sud du Liban et le massacre de civils et de réfugiés palestiniens innocents montrent une fois de plus que la crise du Moyen-Orient ne sera pas résolue tant que ce régime raciste ne sera pas éliminé et que les droits des Palestiniens à l'autodétermination et à un gouvernement indépendant sur leur propre territoire n'auront pas été rétablis.

Des conspirations réactionnaires et mondiales dangereuses s'efforcent constamment de compromettre les objectifs palestiniens. Aujourd'hui, le peuple palestinien doit faire face à une nouvelle tentative visant à saper son soulèvement héroïque contre le régime qui occupe son territoire.

La République islamique d'Iran, sur la base de précédents historiques et de son expérience, estime que céder devant le régime d'occupation ne ferait que susciter d'autres actes d'agression. Voilà pourquoi nous mettons en garde contre les conspirations qui se forment actuellement et, tout en appuyant la lutte héroïque du peuple palestinien, demandons aux autres pays non alignés islamiques et progressistes d'appuyer pleinement ce soulèvement, pour s'acquitter de la responsabilité et du devoir qui leur incombent d'aider à la réalisation des objectifs sacrés de ce peuple opprimé.

Dans une autre partie du monde, l'Afghanistan, qui porte le lourd fardeau de l'occupation et de l'agression, la lutte du peuple afghan montre une fois de plus que la lutte contre l'agression étrangère ne disparaît pas avec le temps. Au contraire, l'idéologie de libération islamique confère une plus grande intensité à la lutte contre l'agression en Afghanistan.

Le retrait des forces étrangères des territoires afghans, commencé à la mi-mai 1968, constitue une première étape vers la solution des problèmes de l'Afghanistan. La République islamique d'Iran, tout en se félicitant du retrait des forces étrangères du territoire islamique d'Afghanistan, reste convaincue que

M. Velayati (République islamique d'Iran)

le droit de choisir son propre destin et son futur gouvernement est un droit inaliénable du peuple de ce pays et tient à le réaffirmer. Nous soulignons en outre qu'aucun régime ne pourra survivre dans ce pays sans le soutien total du peuple afghan et des moudjahidin musulmans. La seule solution définitive du problème de l'Afghanistan réside dans la non-intervention des forces étrangères dans les affaires intérieures de la nation et dans la possibilité donnée à la population autochtone de gérer ses propres affaires. Ce n'est pas en remplaçant un élément étranger par un autre qu'on va régler la question.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

La République islamique d'Iran espère qu'à mesure que s'amélioreront les conditions sociopolitiques en Afghanistan, la voie s'ouvrira au rapatriement volontaire et dans l'honneur des réfugiés afghans chassés de leur foyer mais qui, depuis hon nomhre d'années, sont les invités respectés de la République islamique d'Iran.

C'est avec le plus vif regret que je dois relever une fois de plus un problème non résolu qui, en fait, représente un crime persistant contre l'humanité et un outrage à sa conscience commune. La communauté internationale continue de subir la disgrâce du racisme et de la discrimination qui en découle. Depuis la seconde guerre mondiale, la forme la plus criante de ce racisme érigé en institution est pratiquée par le régime de Pretoria. Ce régime, au mépris absolu des principes fondamentaux de l'humanité et du droit international, continue à ce jour de pratiquer une politique raciste et à occuper illégalement la Namihie, avec le soutien des pays occidentaux et la pleine coopération du régime sioniste.

Nous avons toujours dit avec force que le soutien à la lutte légitime des peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie menée par la South West Africa People's Organization (SWAPO), ainsi qu'un effort résolu de la communauté internationale pour exercer toutes les pressions possihles sur le régime de Pretoria et ses sympathisants étaient les seuls moyens de libérer le monde des racines mêmes de ce régime, produit honteux des échecs humains. Dans ce contexte, nous espérons que les efforts du Secrétaire général, relancés depuis peu, permettront d'ouvrir la voie à l'indépendance de la Namibie et de faire disparaître cette page sombre de la suprématie raciale de l'histoire contemporaine.

Quant au Sahara occidental, nous en sommes arrivés à un point où, en appuyant les efforts déployés par le secrétaire général pour régler cette question, nous pouvons compter avec optimisme sur un avenir de paix dans la région, sur la hase du respect des droits et des désirs légitimes de la population.

Tous ces faits positifs, dont certains ont déjà été relevés, intervenus au sein de la communauté internationale ainsi que le rôle des Nations Unies et de leur secrétariat dans l'amélioration du climat politique international, dont la valeur a été reconnue par l'attribution du prix Nobel de la paix aux activités de maintien de la paix de l'Organisation, sont des éléments qui mettent les organes des Nations Unies en mesure de s'acquitter de leur devoir fondamental et historique : préparer la voie à une paix et à une stabilité durables et non pas fragmentaires,

M. Velayati (République islamique d'Iran)

respecter les principes et les règles du droit international de la Charte des Nations Unies et les droits et désirs des nations des différentes régions où l'instauration de cette paix a toujours été sacrifiée aux rivalités expansionnistes malsaines des puissances impérialistes.

La République islamique d'Iran souhaite au secrétaire général et à ses collaborateurs plein succès dans l'exercice de leurs hautes responsabilités dans ce domaine vital.

La séance est levée à 13 h 5.